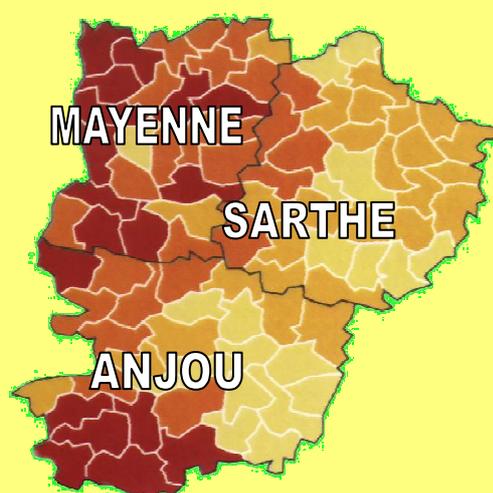


# Rapport Financier

Au titre de l'exercice 2011  
Comptes Sociaux et Consolidés IFRS



*Caisse Régionale  
de Crédit Agricole Mutuel  
de l'ANJOU ET DU MAINE*

CRCAM de l'ANJOU et du MAINE  
40 Rue Prémartine  
72083 Le Mans Cedex 09

**SOMMAIRE RAPPORT FINANCIER**

<b>Partie I :</b>	<b>Rapport de gestion</b>	<b>Page</b>	<b>3</b>
<b>Partie II :</b>	<b>Comptes sociaux</b>	<b>Page</b>	<b>51</b>
<b>Partie III :</b>	<b>Comptes consolidés</b>	<b>Page</b>	<b>113</b>
<b>Partie IV :</b>	<b>Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées</b>	<b>Page</b>	<b>202</b>

## SOMMAIRE RAPPORT DE GESTION

<b>1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER</b> .....	4	11.3. EMPRUNT DE LA CAISSE REGIONALE .....	20
<b>2. FAITS MARQUANTS</b> .....	5	11.4. RESTRICTION A L'UTILISATION DE CAPITAUX.....	21
2.1. AU TITRE DE L'EXERCICE 2011 .....	5	11.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES .....	21
2.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2011 .....	7	<b>12. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT (COMPTES SOCIAUX)</b> .....	21
<b>3. LES PRINCIPAUX CHIFFRES SIGNIFICATIFS</b>	8	12.1. LE PRODUIT NET BANCAIRE .....	21
<b>4. APERCU DES ACTIVITES (DONNEES EXPRIMEES EN MILLIONS D'EUROS)</b> .....	9	12.2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT .....	22
4.1. LES ACTIVITES DE COLLECTE ET DE CREDIT .....	9	12.3. LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION.....	23
4.2. LA DISTRIBUTION ET L'EVOLUTION DES SERVICES BANCAIRES .....	10	12.4. LE RESULTAT D'EXPLOITATION .....	23
4.3. LES MOYENS TECHNIQUES .....	10	12.5. LE RESULTAT COURANT AVANT IMPOT .....	24
<b>5. LES RESSOURCES HUMAINES</b> .....	10	12.6. LE RESULTAT NET .....	24
5.1. EFFECTIF PAR CATEGORIE .....	11	<b>13. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT (COMPTES CONSOLIDES)</b> .....	26
5.2. PARTICIPATION ET POLITIQUE SALARIALE.....	11	13.1. LE PRODUIT NET BANCAIRE .....	26
<b>6. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES</b> .....	11	13.2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT .....	26
6.1. REPARTITION DU CAPITAL.....	14	13.3. LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION.....	26
6.2. DROIT DE VOTE.....	15	13.4. LE RESULTAT D'EXPLOITATION .....	27
6.3. CONTROLE.....	15	13.5. LE RESULTAT COURANT AVANT IMPOT .....	27
<b>7. LES MOYENS TECHNIQUES</b> .....	15	13.6. LE RESULTAT NET .....	27
<b>8. PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS</b> .....	15	<b>14. LES FACTEURS DE RISQUE</b> .....	27
8.1. PATRIMOINE IMMOBILIER.....	15	14.1. LE RISQUE DE CREDIT.....	27
8.2. ENVIRONNEMENT.....	15	14.2. LE RISQUE DE MARCHE .....	30
<b>9. ANALYSE DES COMPTES DU BILAN (COMPTES SOCIAUX)</b> .....	16	14.3. LES RISQUES DE CONTREPARTIE SUR L'ACTIVITE TRESORERIE.....	34
9.1. L'ACTIF.....	16	14.4. LA GESTION DU BILAN .....	34
9.2. LE PASSIF .....	17	14.5. POLITIQUE DE COUVERTURE.....	41
<b>10. ANALYSE DES COMPTES DU BILAN (COMPTES CONSOLIDES)</b> .....	19	14.6. LE RISQUE OPERATIONNEL.....	42
10.1. L'ACTIF.....	19	14.7. LE RISQUE JURIDIQUE .....	44
10.2. LE PASSIF .....	19	14.8. LE CONTROLE INTERNE.....	44
<b>11. TRESORERIE ET CAPITAUX</b> .....	20	14.9. ASSURANCE – COUVERTURE DES RISQUES DE L'EMETTEUR.....	46
11.1. CAPITAUX DE LA CAISSE REGIONALE .....	20	14.10. DELAI REGLEMENT DES FOURNISSEURS .....	48
11.2. FLUX DE TRESORERIE DE LA CAISSE REGIONALE	20	14.11. LES RATIOS REGLEMENTAIRES .....	49
		14.12. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES .....	50
		<b>15. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b> .....	50
		<b>16. PERSPECTIVES D'AVENIR</b> .....	50

## 1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

En 2011, l'année a été marquée par 2 étapes. La première jusqu'au milieu du printemps où les investisseurs semblaient rassurés sur les capacités des états périphériques à faire face à leurs engagements financiers. Puis la situation s'est dégradée avec la demande d'aide à l'Union Européenne formulée par le Portugal. Par contagion, la Grèce, l'Italie puis l'Espagne étaient pris dans le tourbillon du risque de défaut d'un émetteur souverain dans la Zone Euro.

Au cours du 2<sup>ème</sup> semestre, l'actualité s'est stigmatisée sur les déficits publics européens amenant nombres de pays à prendre des mesures budgétaires afin de faire converger leur ratio d'endettement vers les critères de Maastricht.

Dans ce contexte de rigueur, la croissance de l'économie française s'est dégradée tout au long de l'année. La consommation des ménages, pilier de la croissance française est en repli. L'investissement des entreprises ralentit alors que l'investissement des ménages en logements neufs accélère légèrement. L'inflation augmente poussée par la hausse du coût des matières premières agricoles et énergétiques, le pouvoir d'achat des ménages se détériore ce qui entraîne une baisse des indicateurs de confiance renforcée par la dégradation du marché de l'emploi.

Sur les marchés financiers, le marché des actions a subi une forte baisse suite à la crise des dettes souveraines amplifiée par le décrochage des valeurs bancaires et les perspectives de baisse de l'activité économique.

Sur les taux d'intérêt, la Banque Centrale Européenne a accompagné la crise financière avec une politique monétaire accommodante abreuvent le marché de liquidité en favorisant des taux court terme bas. Tandis que les taux d'intérêt à long terme se tendaient au plus fort de la crise pour rebaisser en fin d'année après l'annonce d'un plan de soutien européen.

### **L'année des montagnes russes**

Pour le CAC 40, tout a basculé en milieu d'année, après un premier semestre stable, la bourse de Paris, minée par la dette des états, a chuté de 4007.35 points (01/07/2011) à 2781.68 points (22/09/2011) pour remonter progressivement et terminer l'année 2011 sur un recul de 16.65 % par rapport à son niveau du début de l'année. Au palmarès des bourses mondiales, la Bourse de Paris comme en 2010 se retrouve dans la deuxième partie de tableau, au 52<sup>ème</sup> rang. Sa contre-performance, proprement décourageante, la classe dans le concert européen (EuroStoxx 50 : -17.05%) derrière le DAX allemand (-14.69%), les marchés espagnol (IBEX35) et anglais (FTSE 100) qui affichent des baisses de 13.11% et 5.5% respectivement.

En moyenne, les indices des bourses de la planète ont reculé de 7.62% (MSCI World). Wall Street sauve la face dans la dernière ligne droite en terminant dans le vert pour la troisième année consécutive, les indices américains enregistrent des hausses entre 0% (S&P 500) et 5.53% (Dow Jones). Depuis le 31 décembre 2008, le Dow Jones affiche une progression de 39.2%, alors que dans le même temps, le CAC n'a rien gagné. Le contraste est frappant quand on sait à quel point la faillite de Lehman Brothers (15 septembre 2008) et l'effondrement du secteur immobilier américain ont pesé dans la crise que traversent nos économies.

### **La grande déconvenue des places émergentes**

Treize Bourses en actions sur les quelques 90 que compte la planète se sont affichées en gain cette année. Pour dénicher de la performance l'année passée, mieux valait investir sur les Blue Chips (sociétés de grande qualité) du Dow Jones que sur les Bourses émergentes très décevantes aux quelques exceptions exotiques près de Caracas (+79.13%), Oulan Bator (+46.94%) et Dar Es Salam (+11.97%). En 2011, le recul du MSCI Emerging Markets (-20.41%) est relativement homogène, BRIC: Sao Paulo (-18.11%), Moscou (-21.91%), Bombai (-24.64%) et Shangai (-21.64%). Les actions des pays émergents, ont beaucoup souffert du rapatriement des capitaux vers les pays développés.

## 2011, Une année de démesure sur les marchés financiers

Rarement les écarts de performances auront été aussi importants. Les belles histoires sont récompensées tandis que les investisseurs délaissent les bancaires.

L'année débute par l'accumulation de bonnes nouvelles, apothéose d'une saison de résultats annuels, le CAC 40 atteint son plus haut annuel 4169.87 points le 16 Février 2011.

L'année se poursuit par l'accumulation de nouvelles contradictoires, les printemps arabes qui font grimper les cours du pétrole, le nord-est du Japon est ravagé par un séisme et un tsunami.

### La douche estivale

Deux faux plats entrecoupés d'une descente vertigineuse : ainsi pourrait se résumer le parcours de l'indice phare en 2011. En l'occurrence, du 25 Juillet au 8 Août, période où le CAC 40 a cumulé onze séances consécutives de baisse, plongeant de 3 843 à 3 125 points...

La cause de ce Krach estival est bien connue : la crise de la dette souveraine dans la zone euro, rentrée dans sa deuxième année, s'est amplifiée. Fin juillet s'est imposée l'évidence que les finances grecques, malgré l'aide internationale, devenaient incontrôlables. Et loin d'éteindre l'incendie, la décision d'effacer 50% de la dette détenue par les créanciers privés d'Athènes, fin octobre a accru la contagion. Les fortes tensions sur les taux des obligations d'Etat se sont propagées vers l'Italie, l'Espagne mais aussi la Belgique et, dans une moindre mesure la France.

Jusqu'à ce que, à l'automne la sortie d'un pays de la zone euro, invraisemblable quelques mois auparavant, devienne une hypothèse de travail. Les investisseurs déplorent le refus de la BCE de servir de prêteur en dernier ressort aux Etats, rôle endossé sans complexe par la Fed américaine.

Résultat : dans un climat de défiance générale, la plupart des valeurs, y compris celles présentant des bilans sains et des performances plus que satisfaisantes, ont été emportées dans un vent de panique parfaitement irrationnel, éloignant un peu plus les investisseurs intéressés par des actions. Aucun secteur n'a été épargné, c'est le signe de l'aversion globale au risque.

### Après 2010 : 2011, une nouvelle année pour l'or

Une hausse de 11.96% (+36% en 2010), l'once d'or atteint des plus-hauts historiques et ce malgré une baisse de 9.81% en Décembre. Les doutes structurels qui ont ébranlé l'économie mondiale ont poussés les investisseurs vers la valeur refuge.

## 2. FAITS MARQUANTS

### 2.1. AU TITRE DE L'EXERCICE 2011

**Impact de la baisse des taux sur le refinancement, les placements clientèle et sur les crédits :** Maintien des taux courts sur l'exercice 2011 à des niveaux historiquement bas. La baisse du coût des refinancements (plutôt indexés sur les taux courts) a été plus rapide et plus forte que celle sur les taux d'intérêts des crédits des clients (plutôt indexés sur les taux longs). Cette situation, dite de « transformation » est venue bonifier la marge d'intermédiation 2011 et donc le Produit Net Bancaire.

**Impact du coût de la liquidité :** les encours de collecte conservés dans le bilan sont restés insuffisants pour couvrir nos besoins de financements de prêt à la clientèle. Ce déficit, alors comblé par de la ressource externe, a continué de grever fortement le Produit Net Bancaire 2011.

**En vertu des exigences réglementaires sur le suivi du risque de liquidité,** la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine a signé, avec Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales, une convention de liquidité qui définit le fonctionnement du mécanisme de la liquidité du réseau Crédit Agricole.

**Relative stabilité des dividendes de la SAS La Boëtie** : la Caisse Régionale a perçu en 2011 (au titre de 2010) un dividende de 20,5 M€ contre 19,1 M€ perçus en 2009 (au titre de 2009).

**Impact du transfert du lissage des intérêts des DAT à taux progressifs** des comptes créditeurs à la clientèle vers les provisions de passif suite aux recommandations du Groupe : cette provision est de +8,4 M€

**Utilisation de la méthode préconisée par CASA** pour le calcul des provisions collectives et sectorielles. Cette évolution de méthode a impliquée une baisse des provisions de -19,3 M€ au 31 décembre 2011.

**Fonds de péréquation NICE** : Une dotation de 2,3 M€ est comptabilisée au 31 décembre 2011 afin d'appréhender le versement que la CR effectuera au fonds de péréquation dans le cadre du projet NICE de reclassement de salariés des 5 SIR existant en Caisses régionales. La dotation complémentaire réalisée au titre de l'exercice 2011 a été de +0,2 M€

**Après identification du risque de base** au niveau du risque de taux, la caisse régionale a mis en place des couvertures de ce risque par des swaps Eonia.

**Un dispositif « Switch »** a été mis en place le 23 décembre 2011. Il s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération. La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Poursuite du **projet NICE** (Nouvelle Informatique Convergente Evolutive). Il consiste à regrouper dans un Système Informatique Unique (SIU) l'informatique des Caisses régionales gérée aujourd'hui par 5 Systèmes d'Information Régionaux (SIR). Organisés en GIE, ils couvrent l'informatique des Caisses régionales, réparties en 5 communautés : AMT, Atlantica, Comète, Exa et Synergie.

- Le sens et la volonté du projet :
  - Construire un système d'information qui devra au travers d'un nouveau Système d'Information (« SI »), appelé « SI 2.0 » orienté Client et Distribution, assurer un saut qualitatif et une compétitivité améliorée.
- Un projet qui repose sur les principes directeurs suivants :
  - Une construction sécurisée et ambitieuse
  - Un pilotage du plan de développement à la main des Caisses Régionales
  - La prise en compte et le respect des aspects sociaux : Les Conseils d'Administration et les Directions Générales seront notamment très attentifs au maintien des emplois et des qualifications dans un cadre de solidarité collective entre les Caisses Régionales

- Des perspectives d'économies sur les études et sur la production : Une réduction du budget de fonctionnement de l'informatique des Caisses Régionales par des économies d'échelle.
- Pour 2011, les coûts prévisionnels associés à ce projet ont été répartis et inscrits dans les budgets annuels de fonctionnement de chaque Caisse Régionale.

## **2.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2011**

Néant.

**3. LES PRINCIPAUX CHIFFRES SIGNIFICATIFS**

	31/12/2009	Evol.	31/12/2010	Evol.	31/12/2011	Evol.
--	------------	-------	------------	-------	------------	-------

**COMPTES SOCIAUX**

**BILAN (en milliers d'euros)**

Bilan	14 649 703	3,2%	15 333 315	4,7%	16 174 400	5,5%
Fonds propres (1)	1 824 160	3,6%	1 943 922	6,6%	2 018 643	3,8%
Capital souscrit (parts sociales et CCA)	211 211	0,0%	211 211	0,0%	211 211	0,0%

(1) après intégration du résultat conservé de l'exercice, des dettes subordonnées, du FRBG

**COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)**

Produit net bancaire	432 510	9,5%	442 391	2,3%	452 819	2,4%
Résultat Brut d'Exploitation	203 473	21,4%	205 052	0,8%	208 739	1,8%
Coefficient d'exploitation	53,0%		53,6%		53,9%	

Résultat courant avant impôt	164 964	15,3%	172 542	4,6%	195 552	13,3%
Impôts sur les bénéfices	-55 584	121,9%	-52 781	-5,0%	-55 804	5,7%
Résultat Net	103 020	4,6%	107 651	4,5%	110 048	2,2%

Intérêts aux parts sociales	5 675	-13,5%	4 930	-13,1%	5 222	5,9%
Rémunération des CCA	9 553	4,7%	9 982	4,5%	10 196	2,1%
Fonds mutualistes	1 032	0,4%	150	-85,5%	0	-100,0%
Résultat conservé	86 760	6,1%	92 589	6,7%	94 629	2,2%
Report à nouveau (2)	0	ns	0	ns	0	ns

rétrocessions des prêts à taux zéro

**ACTIVITE (en milliers d'euros)**

Collecte	16 600 564	4,4%	17 384 725	4,7%	17 781 299	2,3%
Crédits	12 297 182	2,7%	12 690 333	3,2%	13 153 400	3,6%

**MOYENS**

Effectifs (Equivalent Temps Plein au 31/12)	1 961	-1,4%	1 975	0,7%	1 988	0,7%
Nombre d'Agences de proximité	91	-1,1%	92	1,1%	92	0,0%
Nombre de points verts	397	2,1%	415	4,5%	433	4,3%
Nombre d'automates bancaires	521	-1,0%	518	-0,6%	543	4,8%

**SOCIETARIAT & CLIENT**

Nombre de Caisses Locales	94	97	95
Nombre d'Administrateurs	1 260	1 284	1 292
Nombre de Sociétaires	255 631	268 751	281 112
Nombre de Clients	784 000	788 000	794 183

**4. APERCU DES ACTIVITES (DONNEES EXPRIMEES EN MILLIONS D'EUROS)**

**4.1. LES ACTIVITES DE COLLECTE ET DE CREDIT**

**4.1.1. LA COLLECTE**

Sur l'année, l'encours total des ressources collectées a progressé de 2,3 % pour atteindre 17 781 M€ au 31 décembre 2011.

L'analyse des compartiments indique une poursuite de la progression de la collecte monétaire (+7,4 %, Dépôts à Vue, Comptes à Terme, Bons de Caisse et Certificats de Dépôts Négociables) et une légère hausse de la collecte d'épargne bilancielle qui augmente de +3,8%.

Suite au contexte financier sur les marchés, la collecte tierce est en baisse de -1,9%

COLLECTE TOTALE (en millions d'€)

	déc-11	déc-10	déc-09
Collecte monétaire	3 797	3 535	3 066
Collecte épargne	7 157	6 892	6 687
Collecte tiers	6 828	6 958	6 848
<b>Total</b>	<b>17 782</b>	<b>17 385</b>	<b>16 601</b>

**4.1.2. LES REALISATIONS DE CREDIT (PAR MARCHE)**

Dans un contexte économique difficile, les financements réalisés dans le cadre d'une activité professionnelle (marché de l'Agriculture, des Professionnels, des Entreprises et des Collectivités Publiques) connaissent une stabilité sur les 12 derniers mois. Le marché de l'Habitat et des Promotions Immobilières est en légère hausse. Les financements à destination de la consommation des ménages est en recul de -15,5%.

REALISATION CREDIT (en millions d'€)

	déc-11	déc-10	déc-09
Consommation Particuliers	198	234	234
Habitat	1 059	1 054	804
Agriculture	389	428	395
Professionnels et Entreprises	537	492	457
Collectivités publiques	231	237	183
<b>Total</b>	<b>2 414</b>	<b>2 445</b>	<b>2 073</b>

## **4.2. LA DISTRIBUTION ET L'EVOLUTION DES SERVICES BANCAIRES**

Avec ses 92 agences de proximité regroupant 192 points de vente permanents dont quatre agences Entreprises (à Angers, Cholet, Laval et Le Mans), le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine dispose du réseau d'agences le plus dense sur les départements du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe.

Permettre aux clients de disposer d'un panel de service le plus large possible est un axe majeur de la stratégie d'accompagnement de la clientèle. Ainsi, l'accroissement des comptes services traduit l'élargissement de la base de clientèle. L'offre complémentaire en produits d'assurance permet de renforcer naturellement la fidélisation des clients.

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine peut proposer aujourd'hui à l'ensemble de ses clients une offre complète de couverture des risques IARD, prévoyance (avec notamment la Garantie Obsèques lancée en 2007), santé sur sa clientèle de particuliers. Ainsi, en 2011, nous détenons plus d'un million de contrats soit une progression de +1,7% sur l'année.

En nombre de contrats	déc-11	déc-10	déc-09
Comptes services	308 801	305 807	302 064
Cartes	387 352	390 451	386 414
Assurance des biens	167 536	158 887	151 391
Assurance des personnes	204 718	195 292	187 276

## **4.3. LES MOYENS TECHNIQUES**

Adhérente au GIE Atlantica, au même titre que 9 autres Caisses régionales, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine poursuit le développement des applicatifs utiles à ses clients et ses collaborateurs.

Poursuite de la préparation du projet NICE (Nouvelle Informatique Convergente Evolutive)

## **5. LES RESSOURCES HUMAINES**

La Caisse régionale du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a mis au centre de son nouveau projet d'Entreprise la très grande satisfaction de ses clients au travers d'une nouvelle proximité qui passe autant par la relation humaine forte que par sa gamme étoffée et adaptée de services à distance.

Les hommes et femmes de l'Entreprise sont parties prenantes de ce projet et sont régulièrement formés à ce titre. En 2011, l'accompagnement Formation se traduit par un effort de 5,6 % de la masse salariale investi dans la formation avec une mobilisation d'environ 10 900 jours/homme.

L'objectif majeur de cet effort consacré à la Formation est de permettre de créer la différence par nos compétences collectives et individuelles dans tous les domaines relevant du périmètre de notre Caisse régionale.

## 5.1. EFFECTIF PAR CATEGORIE

Catégorie de personnel	2 011	2 010	2 009
CADRES	411	400	397
TAU	867	855	865
EMPLOYES	664	693	693
<b>TOTAL</b>	<b>1 942</b>	<b>1 948</b>	<b>1 955</b>

Commentaires :

Les effectifs moyens ont diminué de 0,3%.

## 5.2. PARTICIPATION ET POLITIQUE SALARIALE

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine relève de la convention collective nationale des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel.

Les principales caractéristiques de la politique salariale sont les suivantes :

- Une valorisation du personnel grâce à une politique de mobilité et de promotion interne dynamique,
- L'année 2011 a été marquée, à ce titre, par environ 700 mobilités et 215 promotions. Ces mouvements sous entendent un effort important d'accompagnement Formation personnalisé.
- L'ensemble des salariés est associé également au développement de l'entreprise à travers un accord global de participation et d'intéressement qui peut être utilisé ou versé au choix du salarié dans un Plan d'Épargne Entreprise (PEE).

## 6. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Au 31 décembre 2011, quatre conventions réglementées, avaient été approuvées par le Conseil d'Administration :

- Pacte de gouvernance de la société de crédit « Crédit Agricole Covered Bonds » signé le 21 novembre 2007 ;
- « Convention cadre de garantie financière intra-groupe » et « convention cadre de crédit intra-groupe » dans le cadre de la participation de la Caisse régionale aux refinancements accordés par la SRAEC (Société de Refinancement de l'Activité des Etablissements de Crédits) rebaptisée depuis SFEF (Société de Financement de l'Economie Française) signées le 7 novembre 2008 (monsieur Bruno de LAAGE, Directeur Général de la Caisse régionale jusqu'au 31 mars 2010, était à l'époque administrateur de Crédit Agricole S.A) ;
- Protocole d'accord pour la création en commun d'un système d'information orienté client et distribution unique pour les Caisses régionales de Crédit Agricole (NICE) :
  - Protocole signé les 16, 17 et 18 février 2010 par l'ensemble des Directeurs généraux des 39 Caisses régionales et des 6 GIE dont le GIE ATLANTICA (Monsieur Bruno de LAAGE était à l'époque Directeur général de la Caisse et administrateur du GIE).
  - La signature de ce protocole par Monsieur Bruno de LAAGE avait été autorisée par le Conseil d'administration de la Caisse régionale dans sa séance du 22 janvier 2010.

### • Avec le conseil d'administration

La convention conclue au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice ne concerne que les indemnités et vacations des administrateurs :

- Le total des indemnités et vacations brutes versées à l'ensemble des membres du conseil d'administration de la Caisse Régionale, au titre de l'exercice 2011, s'est élevé à 403 K€.

Informations relatives aux parties liées :

### • Avec les Caisses Locales

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine étant avec les Caisses Locales l'entité consolidante, il n'y a pas de relation avec une société mère, des co-entreprises où elle serait co-entrepreneur, des entreprises associées ou des entités exerçant un contrôle conjoint.

Par ailleurs, les principales opérations réciproques ont été réalisées avec les Caisses Locales. Elles concernent :

- au bilan : les DAV (51,9 M€), les comptes courants bloqués (60 M€ ICNE inclus) et les parts sociales (145,9 M€)
- au compte de résultat : les intérêts des DAV (1,37 M€) les intérêts des comptes courants bloqués (3,4 M€).

### • Avec le Groupe Crédit Agricole

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole lui sont spécifiques au Groupe.

- Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur établissements de crédit ».

- Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, Livret A, comptes et plans d'Epargne-Logement, Plans d'Epargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Elles permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France centralise leurs opérations de change.

- Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

## RAPPORT FINANCIER 2011 – ANJOU-MAINE

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

### • Avec les dirigeants de la Caisse Régionale

Par principaux dirigeants, l'entité comprendra l'ensemble des membres du conseil d'administration et des membres du comité exécutif (ou comité de direction).

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice 2011 à l'ensemble des membres des organes de direction est de 1.999 K€ (rémunérations brutes, base fiscale).

### • Parts dans les entreprises liées, titres de participations et autres titres détenus à long terme :

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciations lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

La valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres, les cours moyens de bourse des derniers mois.

## **6.1. REPARTITION DU CAPITAL**

Répartition du capital social au 31/12/2011	Nombre	Montant nominal	% dans le capital
<b>Parts sociales</b>	<b>9 565 917</b>	<b>145 880 219,01</b>	<b>69,07%</b>
dont Caisses Locales	9 565 887	145 879 776,76	69,07%
dont Administrateurs de la Caisse régionale	28	427	ns
dont Crédit Agricole S.A.	1	15,25	ns
<b>Certificats Coopératifs d'Associés</b>	<b>4 283 975</b>	<b>65 330 618,75</b>	<b>30,93%</b>
dont Crédit Agricole S.A.	3 462 475	52 802 743,75	80,82%
dont Public	821 500	12 527 875,00	19,18%
<b>TOTAL</b>	<b>13 849 892</b>	<b>211 210 837,76</b>	<b>100%</b>

## **6.2. DROIT DE VOTE**

Le nombre total des droits de vote est de 924 pour l'exercice 2011 dont 902 droits de vote collectifs attachés aux caisses locales, 21 droits de vote attachés au mandat d'administrateurs de la caisse régionale et 1 voix pour CA S.A..

Aucun droit de vote n'est attaché aux Certificats Coopératifs d'Associés. Cependant, la qualité de sociétaire devant être préalablement reconnue à toute personne désirant souscrire des CCA, Crédit Agricole S.A. a souscrit une part sociale de la Caisse Régionale en novembre 2001 pour lui permettre de participer à l'augmentation de capital, décidée par l'AGE du 20 novembre 2001, qui lui était réservée. Au 31 décembre 2011, en conséquence, l'Associé le plus important, en termes de détention de capital, est Crédit Agricole S.A. qui détenait 3 462 475 CCA, représentant 25% du capital, et disposait d'un droit de vote ; le second sociétaire le plus important était la Caisse locale de CHOLET qui détenait 395 583 parts sociales, ce qui représentait 2,86 % du capital et 16 droits de vote, ce qui représentait 1,73 % des droits de vote.

## **6.3. CONTROLE**

Aucune personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne contrôle le capital de la Caisse régionale. Par ailleurs, il n'existe aucun pacte d'actionnaires.

## **7. LES MOYENS TECHNIQUES**

En accompagnement de la réorganisation commerciale des agences, de nombreux aménagements mobiliers ont permis d'adapter les espaces d'accueil et de conseil de certaines d'entre elles suivant un nouveau concept, propre à la caisse régionale. Par ailleurs, les investissements informatiques et monétiques se sont poursuivis lors de l'exercice 2011. Au total ce sont 9,6 millions d'euros qui ont été investis en 2011.

## **8. PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS**

### **8.1. PATRIMOINE IMMOBILIER**

Le patrimoine immobilier de la Caisse Régionale comprend principalement :

- Le siège social, situé au Mans (Sarthe), ainsi que les 2 sites d'Angers (Maine et Loire), Laval (Mayenne),
- Les agences réparties sur les 3 départements du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Sarthe.

### **8.2. ENVIRONNEMENT**

Le Groupe Crédit Agricole tant à l'International qu'en France (au niveau des 39 Caisses régionales) a confirmé en 2011 son engagement environnemental et sociétal.

Crédit Agricole SA a maintenu ses engagements et initiatives mis en œuvre depuis plusieurs années (Le Pacte Mondial des Nations Unies, Principes Equateur, ...).

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine dans une volonté réaffirmée d'être utile à son territoire, a poursuivi sa politique interne et externe en faveur du développement durable.

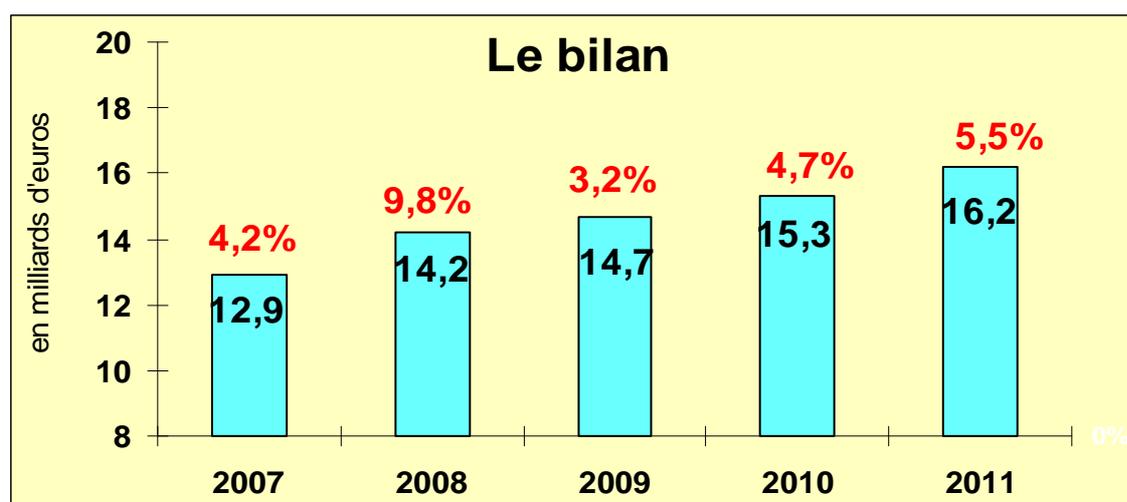
Tout d'abord, en tant qu'entreprise citoyenne, l'entreprise a maintenu ses ambitions de progrès et la poursuite d'actions coordonnées pour limiter son impact environnemental sur les 3 domaines identifiés comme majeurs dans les résultats du Bilan Carbone : les déplacements professionnels, les consommations énergétiques des immeubles et la consommation de papier au quotidien.

Ensuite, en tant que conseiller, prêteur et assureur, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a été aux côtés de ses clients pour les accompagner dans leurs projets privés et/ou professionnels d'épargne et d'investissements.

### 9. ANALYSE DES COMPTES DU BILAN (COMPTES SOCIAUX)

#### **9.1. L'ACTIF**

**Le total du bilan social** du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, arrêté au 31 décembre 2011, s'établit à **16.174 millions d'euros en accroissement de 5,5% par rapport à 2010 (+841 M€).**



Le bilan est tiré à la hausse par l'activité crédit.

##### **9.1.1. OPERATION DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES**

**Hausse de 32 M€ (+0,1 M€ en 2010)**

Les comptes de caisse et banques centrales diminuent de 4,1 M€ et les créances sur établissements de crédits (comptes courants ouverts dans les livres des filiales CACEIS, CAAM et SOFINCO) augmentent de 3,3 M€.

Acquisitions d'OAT pour un montant de 30,3 M€ (politique de placement)

##### **9.1.2. OPERATIONS INTERNES CAM**

**Hausse de 341 M€ (201 M€ en 2010)**

- Placements des avances spécifiques : +124 M€
- Placement de capitaux permanents : +194 M€

## 9.1.3. CREANCES SUR LA CLIENTELE

**Totalisant un montant de 12.955 millions d'euros, elles représentent 80% du bilan. Evolution de +3,1%.**  
Les créances douteuses s'élèvent à 342,1 M€ en baisse de 2,6 M€. Elles sont dépréciées à hauteur de 646%.

## 9.1.4. OPERATIONS SUR TITRES

**Baisse de 12,4 M€ sur l'exercice 2011 à 838,7 M€.**

## 9.1.5. PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

**Baisse de 81,5 M€ à 772,3 M€.**

- SAS La Boétie : augmentation de +20,7 M€ sur 2011
- utilisation partielle de l'avance à CA SA pour -95,9 M€

## 9.1.6. IMMOBILISATIONS

**Baisse de 5,1 M€ des immobilisations nettes à 101,5M€.**

## 9.1.7. COMPTES DE TIERS ET DIVERS

**Hausse de 175 M€ (à 459,2 M€)**

## **9.2. LE PASSIF**

### 9.2.1. OPERATIONS INTERNES RESEAU

**Hausse de 8,1% (+655,6 M€) à 8.738,2 M€ (8.082,2 M€ en 2010)** qui résume des mouvements contrastés à l'intérieur du compartiment :

- Baisse de 125 M€ des avances traditionnelles, avances globales, et avances miroir.
- Hausse de 782 M€ des encours d'emprunts en blanc émis auprès de Crédit Agricole S.A.
- Hausse de 12,7 M€ des comptes ordinaires des Caisse Locales
- Baisse du déficit du compte courant ouvert auprès de Crédit Agricole S.A. de 2,2 M€ (à 145,4 M€).

### 9.2.2. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

**Hausse de 7,7% (+274,1 M€) à 3.824,9 M€ (3.550,8 M€ en 2010) :**

- Hausse de +9% (-14,1 M€) des comptes à vue à 2.017,7 M€,
- Forte hausse (+286,9 M€) des comptes à terme émis auprès de la clientèle.

### 9.2.3. DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

**Baisse de 23,1% (-307,1 M€) à 1.019,8 M€ (1.326,9 M€ en 2010):**

- Baisse de 287 M€ des encours de CDN/BMTN interbancaires
- Baisse des CDN clientèle de 26 M€ à 5,9 M€.

### 9.2.4. COMPTES DE TIERS ET DIVERS

**Hausse de 52,4% (+149 M€) à 433,3 M€**

- Comptes encaissements, ajustements, et tiers divers : +139,8 M€ (dont un impact d'une anomalie sur un virement régularisé le 02 janvier 2012)
- Produits constatés d'avance : +7,2 M€
- Comptes de transfert Epargne : +2 M€

### 9.2.5. PROVISIONS

**Baisse à 139,3 M€ (144,8M€ en 2010) dont notamment :**

- Un réajustement à la baisse des provisions collectives de +19,3M€.
- Une variation de -0,7 M€ de la provision Epargne Logement.
- Une provision de -8,4 M€ pour les DAT à taux progressif. (reclassement de l'étalement des intérêts à taux progressif pour 6,6 M€ comptabilisés en charges à payer en 2010)
- Une variation de -2,8 M€ de la provision sur instruments financiers à terme classés en titres de transaction.
- Une variation de -0,9 M€ de la provision pour risque opérationnel dont -0,4 M€ ASP (ex CNASEA) et -0,5M€ de risque opérationnel avéré

### 9.2.6. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

- **Hausse de 29,7 M€ à 108,5 M€** suite au renforcement des Fonds pour Risques Bancaires Généraux dans le cadre d'une démarche prudentielle renforcée.

### 9.2.7. DETTES SUBORDONNEES, TITRES PARTICIPATIFS ET DEPOTS DE GARANTIE A CARACTERE MUTUEL

**Diminution de 50 M€ par rapport à 2010 à 78 M€**

- Remboursement des CCB des Caisses locales.

### 9.2.8. CAPITAUX PROPRES (COMPTES SOCIAUX)

**Les capitaux propres constitués du capital, des réserves et du résultat progressent de 5,5% (+94,9 M€) à +1.832,1 M€ (1.737,2 M€ en 2010) suite**

- A l'accroissement de 92 M€ des réserves (à 1.120 M€ par conservation d'une partie de notre résultat de l'exercice 2010)
- Augmentation du résultat de l'exercice pour 2,4 M€

#### 9.2.8.1. FONDS PROPRES (comptes sociaux)

**Les Fonds propres sociaux du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine s'élèvent au 31 décembre 2011 à 2.019 millions d'euros.** Ils sont calculés en intégrant aux capitaux propres (1.832 M€), le FRBG (108,5 M€), les dettes subordonnées et les dépôts de garantie à caractère mutuel (78 M€), et en déduisant la part du résultat de l'année qui devrait être distribuée (15,4 M€).

**Le ratio de solvabilité européen s'établissait à 14,90% en juin 2011**, au-delà de la norme de 8% qui nous est imposée (les données actualisées pour décembre 2011 ne sont pas disponibles au moment de l'édition du rapport de gestion).

## 10. ANALYSE DES COMPTES DU BILAN (COMPTES CONSOLIDÉS)

Le total bilan aux normes IFRS s'élève à 16.215 M€ et progresse de 5,7%. Il est supérieur de +41 M€ au bilan social.

### **10.1. L'ACTIF**

L'écart avec l'actif du bilan social provient notamment :

- du reclassement dans les comptes consolidés des provisions collectives en déduction des crédits à l'actif (-93,9 M€)
- de la prise en compte d'un calcul « économique » de l'impôt : l'impôt différé (+56,2 M€)
- du retraitement des titres placements et de participation classés en AFS (+3 M€)
- de la valorisation à la JV des instruments dérivés de couverture (+76,3 M€)

L'évolution sur 1 an du bilan normes IFRS (+879 M€) est supérieure de 38 M€ à celle en comptes sociaux dont notamment :

- Variation de la JV sur instruments financiers à terme : +16,4 M€
- Comptabilisation de l'évolution des provisions collectives en déduction de l'actif : -19,3 M€
- Comptabilisation de l'évolution des impôts différés : -4 M€

### **10.2. LE PASSIF**

L'écart avec l'actif du bilan social provient notamment :

- de la comptabilisation à la juste valeur des instruments dérivés de couverture (+144,4 M€)
- du passage à l'actif des provisions collectives (reclassement en comptes consolidés en déduction des crédits à l'actif) : -93,9 M€
- de l'annulation des Comptes Courant Bloqués (CCB) des Caisses Locales (-60 M€) comptabilisés en comptes sociaux
- de la substitution des parts sociales caisse régionale par les parts sociales des caisses Locales (+141,1 M€) (parts sociales CR = 145,9 M€ / parts sociales CL = 287 M€)
- des retraitements impactant les réserves consolidées suite à :
  - 1) un résultat consolidé IFRS historique mis en réserve, supérieur au résultat social pour +41,1 M€
  - 2) une consolidation des réserves des Caisses Locales pour +24,1 M€
- de la différence entre le résultat social et le résultat net consolidé (+34,2 M€)
- l'annulation du FRBG : +108 M€ en social

## 11. TRESORERIE ET CAPITAUX

### **11.1. CAPITAUX DE LA CAISSE REGIONALE**

Outre la collecte de la clientèle, la Caisse Régionale dispose des ressources en capitaux suivantes :

- A court terme :
  - les titres de créances négociables interbancaires
- A long terme :
  - les avances résultant du mécanisme interne au groupe de centralisation/décentralisation de la collecte d'épargne,
  - les fonds propres disponibles.

### **11.2. FLUX DE TRESORERIE DE LA CAISSE REGIONALE**

Les principaux flux peuvent être synthétisés comme suit :

- Au niveau des emplois :
  - les mouvements relatifs aux réserves obligatoires,
  - les déblocages ainsi que les remboursements de crédits octroyés à la clientèle,
  - les prêts en blanc pouvant être réalisés auprès de Crédit Agricole S.A.,
  - la réalisation des programmes d'investissement,
  - les flux relatifs à l'activité de placement et de portefeuille.
- Au niveau des ressources :
  - l'accroissement et le retrait de la collecte réalisée auprès de la clientèle,
  - la souscription et les remboursements des lignes d'avances et d'emprunts auprès de Crédit Agricole S.A.,
  - les souscriptions par la clientèle auprès des Caisses Locales de parts sociales.

### **11.3. EMPRUNT DE LA CAISSE REGIONALE**

Intervenant sur un marché sur lequel l'activité crédit est proportionnellement plus dynamique que l'activité collecte, la Caisse Régionale a, sur son activité d'intermédiation, un besoin net de ressource.

Pour refinancer ce besoin, la Caisse Régionale a accès, au travers de Crédit Agricole S.A. à des avances résultant du mécanisme interne au groupe centralisation/décentralisation de la collecte d'épargne, ainsi qu'à des emprunts aux conditions de marché.

Avec la création en 2008 de la SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), la Caisse régionale bénéficie des ressources émises par cette société et redistribuées par CA S.A. sous formes d'avances spécifiques

La Caisse Régionale refinance également son besoin directement auprès du marché monétaire sous forme de titres de créances négociables qu'elle émet ou d'emprunts en blanc émis auprès de CA S.A.

## 11.4. RESTRICTION A L'UTILISATION DE CAPITAUX

Compte tenu de la péréquation des ressources d'épargne et de la liquidité au sein du Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale ne connaît pas de restriction à l'utilisation de capitaux dès lors que le Groupe dans son ensemble n'en connaît pas. Toutefois, en application des règles régissant l'organisation financière interne au Groupe, les Caisses Régionales qui contribuent au-delà d'une certaine limite à un besoin net de ressource au niveau du Groupe pour une échéance donnée, se voient facturées le coût de la liquidité.

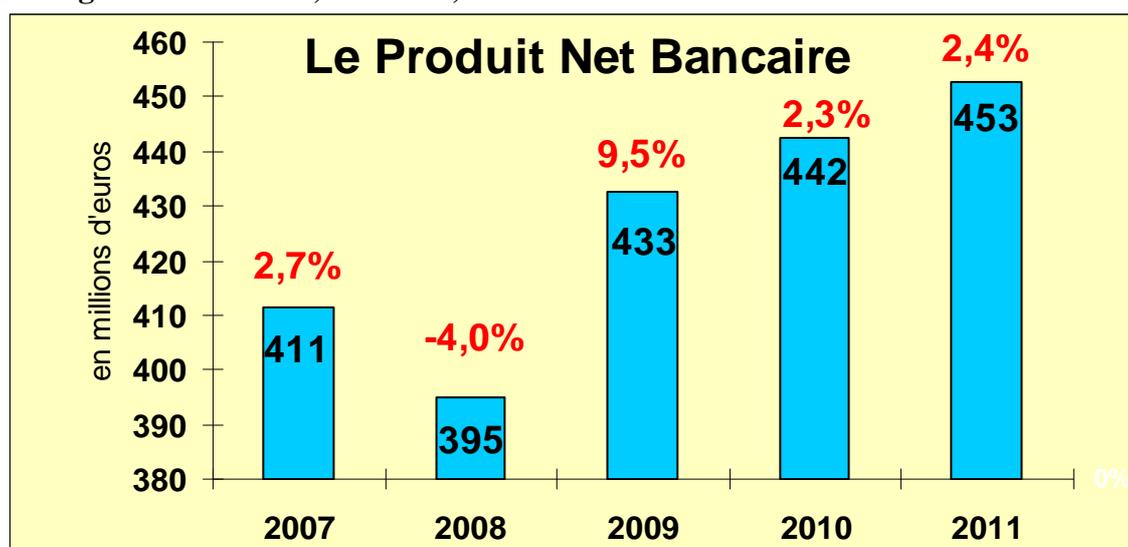
## 11.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

Il n'est à signaler aucune source de financement qui soit nécessaire pour honorer les engagements d'investissement, ceux-ci étant exclusivement financés sur fonds propres.

## 12. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT (COMPTES SOCIAUX)

### 12.1. LE PRODUIT NET BANCAIRE

En augmentation de +2,4 % à 452,8 millions d'euros.



Des coûts de refinancements historiquement bas ainsi que le niveau d'activité de notre Caisse Régionale ont permis d'afficher un produit net bancaire de 452,8 M€, en hausse de +2,4%. Le PNB d'activité qui exclut la marge sur portefeuille, progresse de +2,2 %.

#### 12.1.1. MARGE D'INTERMEDIATION GLOBALE

En baisse de -0,5% à 207,5 millions d'euros.

Elle est constituée de la marge entre les intérêts crédits, les produits de nos placements de trésorerie d'une part, et les charges de refinancement (avances traditionnelles, avances globales, avances miroir et collecte monétaire), d'autre part.

**La courbe des taux 2011 aura été à nouveau profitable pour notre marge de transformation.** Cependant même si la marge sur notre métier de prêteur a été plus dynamique sur la fin de l'année, le renchérissement des coûts de la liquidité et la nouvelle dégradation de la marge de notre métier de collecteur ont freiné l'évolution de la marge d'intermédiation globale.

### 12.1.2. COMMISSIONS (commissions, facturation & services et ADI)

**En hausse de 5,2% à 177 millions d'euros.**

Une augmentation favorable des commissions sur l'année, notamment sur l'assurance (IARD, épargne assurance-vie) et les services.

### 12.1.3. MARGE SUR PORTEFEUILLE

**A 71 millions d'euros, le PNB Portefeuille a progressé de 3,4 %** et ce malgré la conjoncture suite à la réorientation de nos excédents de fonds propres vers des titres à revenus.

La marge sur ce compartiment est constituée, d'une part, des produits issus du placement de nos fonds propres : au travers de nos participations, des placements obligataires ou actions réalisés (en direct ou au travers d'OPCVM) et, d'autre part, des charges afférentes à nos fonds propres (Titres subordonnés ou comptes courants bloqués des Caisses Locales).

Les dividendes tirés de nos participations SAS La Boétie ont augmenté de 1,5 M€, soit 20,5 M€ perçus en 2011. Par ailleurs, 13,8 M€ d'intérêts ont été perçus dans le cadre des avances en compte-courant consenties à la SAS la Boétie.

### 12.1.4. MARGES DIVERSES D'EXPLOITATION BANCAIRES (AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES ET PRODUITS ACCESSOIRES)

**Est égal à -2,7 millions d'euros contre -3 M€ en 2010** suite à la prise en compte de charges issues d'activité bancaires réalisées en commun.

## **12.2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

**Hausse de 2,8% à 244,1 M€.**

La progression reste contenue malgré le coût de constitution de NICE et l'impact des nouvelles taxes supplémentaires ou en augmentation (taxe systémique, taxe ACP, taxe sur intéressement-participation et taxe formation professionnelle).

### 12.2.1. CHARGES DE PERSONNEL

**Hausse des charges de personnel de 0,8% à 137,5 M€**

L'évolution des conditions salariales contribue à la hausse de ce compartiment.

### 12.2.2. AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

**L'ensemble de ces charges augmente de +6,2% à 107,3 M€.**

Les charges informatiques évoluent de +5,2% du fait de la construction du nouveau Système d'Information Unique. Hausse des taxes de +48% soit +3,6 M€ suite à certaines augmentations réglementaires et l'apparition de nouvelles taxes.

### **12.3. LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION**

En hausse de +1,8% à 208,7 M€.

Le coefficient d'Activité qui mesure le poids des charges par rapport au PNB d'Activité augmente légèrement à 63,9% (63,5% en 2010 et 65,2% en 2009).

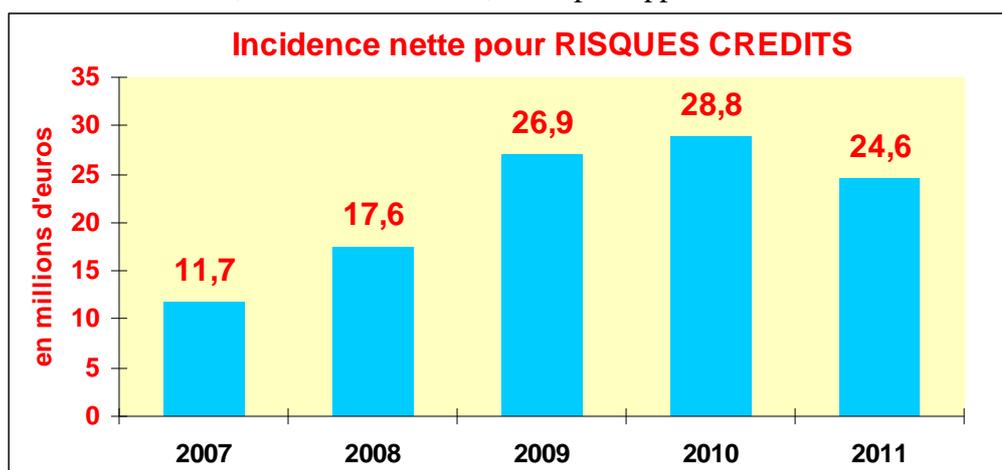
Le coefficient d'exploitation, qui mesure le poids des charges par rapport au chiffre d'affaires (Charges de fonctionnement / Produit net bancaire) ressort à 53,9% ce qui assure à la caisse régionale une bonne capacité de résistance à la crise actuelle.

### **12.4. LE RESULTAT D'EXPLOITATION**

Il s'établit à 201,2 M€ après prise en compte du coût du risque (crédits et incidence provisions pour risques et charges)

#### **12.4.1. LE RISQUE DE CREDIT INDIVIDUEL**

Une incidence de 24,6 M€ en baisse de 4,2 M€ par rapport à 2010.



#### **12.4.2. LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

L'incidence sur le compte de résultat est de -17 M€ dont :

- Un réajustement à la baisse des provisions collectives de +19,3M€.
- Une variation de -2,8 M€ de la provision sur instruments financiers à terme classés en titres de transaction.
- Une variation de -0,5 M€ de risque opérationnel avéré

#### **12.4.3. LES FACTEURS INFLUANT LE RESULTAT D'EXPLOITATION**

Les facteurs importants, de nature à influencer sensiblement les revenus d'exploitations concernent les points suivants :

- L'évolution de la conjoncture économique sur les départements du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Sarthe, en particulier le marché du logement, la consommation des ménages, l'agriculture et l'évolution des investissements des entreprises et collectivités publiques (impact potentiel sur le produit net bancaire et le coût du risque),

- L'évolution de la réglementation agricole (politique agricole commune, impact potentiel sur le produit net bancaire et le coût du risque),
- L'évolution de la conjoncture économique et financière nationale et internationale, notamment au travers de l'évolution des taux d'intérêts à court et long terme, le taux de change Euro contre Dollar, le cours du pétrole (impact sur le produit net bancaire et sur le coût du risque),
- Le rehaussement des coûts de signature qui se répercute sur le coût des ressources empruntées
- La concurrence forte dans le secteur bancaire liée à un phénomène de concentration et à la forte part de marché de la Caisse Régionale sur les 3 départements,
- Les conditions climatiques plus ou moins favorables à l'agriculture (impact potentiel sur le produit net bancaire).

### **12.5. LE RESULTAT COURANT AVANT IMPOT**

Il s'élève à 195,6 M€ après intégration du résultat net sur actifs immobilisés.

#### **12.5.1. LE RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES**

- Il est constitué d'une reprise sur immobilisations financières compensée par des moins values sur cessions immobilières.
- Dépréciation sur filiales à l'international : -4,1 M€ (SACAM International)

### **12.6. LE RESULTAT NET**

Il s'élève à 110 M€, en progression de 2,2 %.

#### **12.6.1. LES FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX**

Les mouvements opérés sur les fonds pour risques bancaires généraux ont une incidence de +29,7 M€.

#### **12.6.2. LE RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Aucun mouvement n'a été comptabilisé durant l'exercice 2011.

#### **12.6.3. L'IMPOT SUR LES BENEFICES**

Il atteint 55,8 M€ pour l'exercice 2011, dont :

- 56,2 M€ d'Impôts sur les Sociétés
- 0,4 M€ de reprise nette pour risques/charges d'impôts.

**12.6.4. AFFECTATION DU RESULTAT**

Les propositions d'affectation du résultat qui seront faites lors de l'assemblée générale du 3 avril 2012 se décomposent comme suit :

<b>PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT</b>	
(en K€)	<b>Proposition 2011</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>110 048</b>
Report à nouveau	0
<b>Résultat distribuable</b>	<b>110 048</b>
Intérêts aux parts des Caisses Locales	5 222
Rémunération des CCA	10 196
Résultat conservé	94 629

On rappellera que le versement d'intérêts attaché aux parts sociales et la distribution de dividendes attachée aux CCA, sur les 3 exercices précédents et la prévision pour l'exercice en cours sont les suivants :

	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011 prévu</b>
<b>Excédents distribués</b>	<b>16 260</b>	<b>15 062</b>	<b>15 418</b>
dont intérêts PS	5 675	4 930	5 222
dont dividendes CCA	9 553	9 982	10 196
dont fonds mutualistes	1 032	150	0

**Evolution du prix indicatif du CCA depuis son origine :**

en euros	nov-01	nov-03	déc-03	déc-04	déc-05	déc-06	déc-07	juin-08	déc-08	juin-09	déc-09	juin-10	déc-10	juin-11	déc-11
Prix indicatif CCA émissions postérieures à 2007	67,50	71,00	75,03	81,69	91,75	98,95	106,54	109,75	110,80	116,21	121,39	124,42	128,44	131,28	133,62
<b>Evol. prix indicatif du CCA sur 1 an</b>				<b>8,9%</b>	<b>12,3%</b>	<b>7,8%</b>	<b>7,7%</b>	<b>5,1%</b>	<b>4,0%</b>	<b>5,9%</b>	<b>9,6%</b>	<b>7,1%</b>	<b>5,8%</b>	<b>5,5%</b>	<b>4,03%</b>
Evolution depuis l'émission dans le public de novembre 2003				15,1%	29,2%	39,4%	50,1%	54,6%	56,1%	63,7%	71,0%	75,2%	80,9%	84,9%	88,2%

En 5 ans, le résultat de la Caisse Régionale a progressé de 14,3%.

en K€	2007	2008	2009	2010	2011
Résultat net	96 254	98 502	103 020	107 651	110 048

### **13. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT (COMPTES CONSOLIDES)**

Les comptes consolidés ont été établis selon les normes IFRS. Ils intègrent dans le périmètre de consolidation les Caisses locales de la Caisse Régionale.

L'analyse qui suit vise à expliquer le passage des comptes sociaux aux comptes consolidés.

Concernant l'analyse de l'évolution des chiffres, il est souhaitable de se reporter aux commentaires des comptes sociaux

#### **13.1. LE PRODUIT NET BANCAIRE**

**En hausse de +2,9% à 461,4 millions d'euros.**

Il réintègre les charges de rémunération des comptes courant (2,4 M€) et des comptes courants bloqués et bons de caisse (+3,4 M€) qui permettent aux Caisses Locales d'être rémunérées sur les liquidités générées par l'émission de parts sociales auprès des sociétaires de chaque Caisses Locales.

En norme IFRS, les dotations ou reprises de dépréciations sur les titres disponibles à la vente, considérées sans caractère durable, sont comptabilisées en capitaux propres. Ainsi, seul le PNB en norme française est impacté (soit une dotation de 3,9 M€ en 2011).

Par ailleurs, des divergences de traitements sur des produits dérivés de transaction, des titres disponibles à la vente et l'impact des variations de la juste valeur des éléments couverts, ont entraîné un retraitement complémentaire de 2,8 M€ par rapport aux comptes sociaux.

#### **13.2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

**En augmentation de +3,4% à 245,5 M€**

La différence de +1,4 M€ existant entre les comptes sociaux et les comptes consolidés s'explique principalement par la prise en compte des charges de fonctionnement des caisses locales (+0,85 M€).

L'évolution des charges de fonctionnement des comptes consolidés sur 1 an est légèrement supérieure aux comptes sociaux.

#### **13.3. LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION**

**En Hausse de +2,4% à 215,9 M€.**

Le résultat brut d'exploitation en hausse de +2,4% par rapport à 2010 s'établit à 215,9 M€.

Ainsi, ces résultats permettent d'afficher un coefficient d'exploitation de 53,2% proche de celui de 2010 (53%).

### **13.4. LE RESULTAT D'EXPLOITATION**

Il s'établit à 208,3 M€ après prise en compte du coût du risque qui s'élève à 7,6 M€ (crédits et incidence provisions risques)

### **13.5. LE RESULTAT COURANT AVANT IMPOT**

Il s'élève à 208,4 M€ après intégration du résultat net sur actifs immobilisés de 0,03 M€.

Pour l'établissement des comptes consolidés, l'abondement au FRBG de l'exercice, soit 29,7 M€, a été neutralisé car non reconnu en comptes IFRS.

#### **13.5.1. L'IMPOT SUR LES BENEFICES**

Il atteint 64,1 M€ pour l'exercice 2011, dont

- +60,2 M€ d'Impôts sur les Sociétés
- -0,4 M€ de reprise nette pour risques/charges d'impôts.
- +4,3 M€ d'impact des impôts différés

### **13.6. LE RESULTAT NET**

Il s'élève à 144,2 M€, en hausse de +11,8%.

## **14. LES FACTEURS DE RISQUE**

### **14.1. LE RISQUE DE CREDIT**

La politique de distribution de crédit de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine repose sur les fondamentaux suivants :

- Une bonne connaissance client grâce à son réseau d'agence et de caisses locales,
- Des analyses clients renforcées par l'utilisation des outils de notation BALE 2 déclinés en termes d'usage dans le réseau,
- Une assistance structurée du réseau commercial : commerciaux spécialisés par marché, experts ayant un second regard sur les dossiers de crédit, formations,
- Une recherche d'anticipation et de détection des risques en amont lors des revues de portefeuille par marché réalisées par les services recouvrement amiables ou lors des comités risques,
- Un partage de risques modulé selon la qualité des contreparties (note BALE 2) et selon le niveau d'encours déjà porté par la Caisse Régionale,
- Une division des risques variable selon les secteurs d'activité et selon les notations,
- La couverture FONCARIS au-delà d'un certain niveau d'encours par groupe d'entreprises,

- Des limites d'encours par contrepartie

### Risque de contrepartie sur instruments financiers :

Les dérivés étant pour l'essentiel des instruments financiers sans échange de liquidité (cash), le risque de contrepartie est de toute autre nature puisque ce risque ne portera que sur la capacité de la contrepartie à payer le résultat du différentiel de prix ou de taux lié au type d'instruments négociés.

Pour la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine, le calcul du risque s'établit à partir de la valeur de marché du dérivé auquel nous ajoutons un add-on, représentatif du risque de non paiement des flux intermédiaires jusqu'à l'échéance, modélisé par 1% sur le capital initial du dérivé fois le nombre d'années restant à courir.

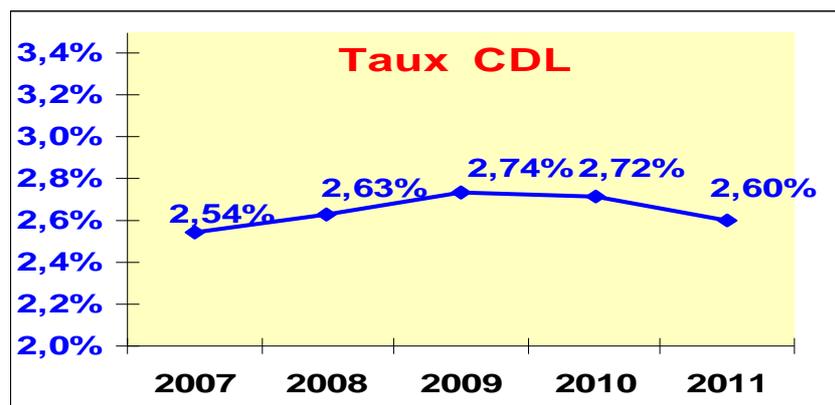
Il faut alors distinguer 2 types d'opérations, les opérations avec la clientèle et les opérations interbancaires

- Pour les opérations avec la clientèle, avant toute opération, le risque est présenté en Comité des Prêts, pour accord, sur sa valeur de marché + add-on.  
En cours de vie, le risque est suivi au niveau de chaque client, la valeur du dérivé se rajoute au total des engagements du client.
- Pour les opérations avec les banques, exclusivement pour des opérations de couverture, le risque sur instruments dérivés se gère dans le cadre du risque de contrepartie des opérations de trésorerie. Où chaque banque reçoit une limite de négociation en montant à la fois pour les opérations en cash (100% de la position) et en dérivés (valeur de marché + add-on).

Parallèlement, la Caisse Régionale poursuit une politique prudentielle de couverture par la constitution de dépréciations, au niveau des créances douteuses et litigieuses : les provisions sur encours sains sont cités dans le passage qui suit.

En 2011, les encours de créances douteuses et litigieuses ont baissé (-0,75%) alors que les encours de crédits continuaient à progresser (+3,65%). Cette évolution permet d'afficher un profil de risque en légère baisse avec un poids des créances non honorés par nos clients par rapport aux encours de crédits gérés de 2,60% contre 2,72% fin 2010. Le taux de couverture par les dépréciations ressort à 64,6%.

La Caisse Régionale constitue également des provisions sur encours sains en tenant compte des probabilités de défaillance issues des outils statistiques BALE 2.



## RAPPORT FINANCIER 2011 – ANJOU-MAINE

en millions d'euros

Libellés	2007	2008	2009	2010	2011
Encours des créances brutes totales	11 096,2	11 978,3	12 297,2	12 690,3	13 153,4
Encours des créances douteuses et litigieuses (1)	282,2	314,5	336,5	344,7	342,1
Encours des dépréciations affectées	196,8	201,6	208,8	217,2	221,1
CDL / Créances	2,54%	2,63%	2,74%	2,72%	2,60%
Dépréciations / CDL	69,74%	64,09%	62,04%	63,02%	64,63%

*(1) Passage en CDL après 3 mois d'impayés*

en millions d'euros

Encours bruts / Agents économiques	2007	2008	2009	2010	2011
Clientèle financière	22,4	43,6	64,6	123,0	155,9
Agriculture	2 040,9	2 186,2	2 260,5	2 289,4	2 322,3
Professionnels	1 564,0	1 617,1	1 600,9	1 607,0	1 618,9
Entreprises, Coopératives et promo. Immo	1 784,0	2 011,8	2 034,1	2 034,2	2 134,5
Particuliers	4 519,8	4 803,6	4 952,7	5 104,6	5 243,4
Collectivités locales	1 075,7	1 221,6	1 305,7	1 460,9	1 607,2
<b>Sous total</b>	<b>11 006,6</b>	<b>11 883,9</b>	<b>12 218,4</b>	<b>12 618,9</b>	<b>13 082,1</b>
Créances rattachées, accessoires et décotes	89,6	94,5	78,8	71,4	71,3
<b>Total</b>	<b>11 096,2</b>	<b>11 978,3</b>	<b>12 297,2</b>	<b>12 690,3</b>	<b>13 153,4</b>

en millions d'euros

Encours des CDL / Agents économiques	2007	2008	2009	2010	2011
Clientèle financière	0,0	0,3	0,0	1,5	4,8
Agriculture	95,9	105,2	106,7	98,3	99,3
Professionnels	45,1	52,6	56,3	58,5	56,3
Entreprises, Coopératives et promo. Immo	69,3	78,6	86,5	92,0	81,8
Particuliers	38,4	48,5	61,4	72,5	81,5
Collectivités locales	1,8	2,1	1,3	1,1	1,1
<b>Sous total</b>	<b>250,5</b>	<b>287,3</b>	<b>312,3</b>	<b>324,0</b>	<b>324,8</b>
Créances rattachées et accessoires	31,7	27,2	24,3	20,7	17,4
<b>Total</b>	<b>282,2</b>	<b>314,5</b>	<b>336,5</b>	<b>344,7</b>	<b>342,1</b>

en millions d'euros

Encours des dépréciations / Agents économiques	2007	2008	2009	2010	2011
Clientèle financière	0,0	0,3	0,0	1,1	3,4
Agriculture	50,1	58,9	58,8	62,2	57,8
Professionnels	31,2	39,6	34,1	32,9	34,0
Entreprises, Coopératives et promo. Immo	59,8	50,0	56,0	59,0	60,5
Particuliers	23,4	25,2	35,1	40,6	47,6
Collectivités locales	1,0	1,1	0,9	0,7	0,5
<b>Sous total</b>	<b>165,4</b>	<b>175,0</b>	<b>184,9</b>	<b>196,5</b>	<b>203,7</b>
Créances rattachées et accessoires	31,3	26,6	23,9	20,7	17,4
<b>Total</b>	<b>196,8</b>	<b>201,6</b>	<b>208,8</b>	<b>217,2</b>	<b>221,1</b>

## **14.2. LE RISQUE DE MARCHÉ**

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

### **Objectifs et politique**

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La Caisse régionale ne possède pas de trading book. La variation de juste valeur du Banking book se traduit comptablement par un impact sur les fonds propres.

#### ○ **GESTION DU RISQUE**

### **Dispositif local et central**

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- En local, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

### **Les comités de décision et de suivi des risques**

#### • **Organes de suivi des risques de niveau Groupe** :

- Le Comité des Risques Groupe (CRG)
- Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR)
- Le Comité Normes et Méthodologies

#### • **Organes de suivi des risques de niveau local** :

Le Comité Financier est composé du Directeur Général, des Directeurs Généraux adjoints, du Directeur Financier, Marchés de proximité et Entreprises, Réseau commercial et Placements, du Responsable du Contrôle de Gestion, du Responsable de la Comptabilité, du Responsable du Contrôle Permanent et du Trésorier. Son rôle est de :

- Définir la politique financière de la Caisse Régionale et la soumettre au Conseil d'Administration
- Valider les règles de fonctionnement de pilotage financier
- Valider le système de contrôle des opérations avec risque de marché
- Suivre les résultats des politiques engagées.

Le Comité de Placement est composé du Directeur Financier, du responsable du Contrôle de Gestion, du responsable de la Comptabilité, du Responsable du secteur « Collecte » du Responsable de la Gestion Privée et du Responsable du Contrôle Permanent. Son rôle s'inscrit en amont du Comité Financier pour examiner :

- Les nouveaux placements présentés par le service Trésorerie au regard de la grille d'analyse des risques diffusée par CA S.A.

- La suite à donner aux alertes déclenchées par le Middle-Office concernant la gestion du risque des contreparties et du risque de marché.
- La gestion du Fonds dédié à la Caisse Régionale
  - **METHODOLOGIE DE MESURE ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHES**

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques), des alertes loss et des alertes profits.

### Les indicateurs

#### La VaR (Value at risk)

Définition :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donné.

Sur son portefeuille de titres, la CR retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois. Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR historique.

Limites du calcul de la VaR historique :

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VAR historique fait l'hypothèse d'une distribution Normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- C'est le Middle-Office Trésorerie, sous la responsabilité du Contrôle de gestion, qui effectue le calcul de la VAR. Les éléments du banking book sont concernés par ce calcul.
  - Des seuils d'alerte en VAR ont été définis sur la base du résultat net IFRS de la Caisse régionale
    - ✓ VAR > 10% du RN IFRS □ alerte au Comité Financier
    - ✓ VAR > 20% du RN IFRS □ alerte au Conseil d'Administration

#### Les stress scénarii

La mesure du risque en stress test

- Le deuxième élément quantitatif, « stress scénarios », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.
- Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché.
  - Le scénario historique consiste à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé;
  - Les stress scénarios sont calculés par le Middle-Office Trésorerie sur la base du portefeuille de négociation.

## RAPPORT FINANCIER 2011 – ANJOU-MAINE

- ✓ Chaque classe d'actif est affectée d'un facteur de risque spécifique
  - Monétaire : 0%
  - Monétaire dynamique : baisse de 10%
  - Obligation : impact hausse de 2% des taux sur portefeuille obligataire
  - Actions : baisse de 20%
  - Alternatifs : baisse de 10%
- Le calcul du risque fait l'objet d'un reporting mensuel auprès de la Direction Générale.
- Alertes selon 2 niveaux
  - 1<sup>er</sup> seuil au Comité Financier : Si le risque est supérieur à 25% du résultat IFRS du 31/12/N-1
  - 2<sup>ème</sup> seuil au Conseil d'Administration : si le risque est supérieur à 30% du résultat net IFRS

Le conseil d'Administration du 25 février 2011 a validé ce dispositif de limite et d'alertes.

### Les indicateurs complémentaires

La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine s'est aussi dotée :

- D'un système d'alertes en termes d'allocation d'actifs : monétaire, monétaire dynamique, obligations, actions et gestion alternative.
- D'un système d'alerte en termes d'évolution des plus ou moins values latentes :
  - Alerte vers le Comité de placement

ALERTE AU COMITE DE PLACEMENT		
Produits taux	Produits actions	Fonds dédié
<b>1er SEUIL D'ALERTE</b>		
<b>GAIN &gt; 3%</b> <b>PERTE &lt; - 3%</b>	<b>GAIN &gt; 7%</b> <b>LOSS &lt; - 5%</b>	<b>GAIN &gt; 5%</b> <b>PERTE &lt; - 5%</b>
<b>RAS</b>	<b>RAS</b>	<b>RAS</b>
<b>2ème SEUIL D'ALERTE</b>		
<b>GAIN &gt; 5%</b> <b>PERTE &lt; - 5%</b>	<b>GAIN &gt; 15%</b> <b>PERTE &lt; - 10%</b>	<b>GAIN &gt; 7%</b> <b>PERTE &lt; - 7%</b>

Base de calcul : variation de valeur de marché par rapport à la valeur du 01/01/2011

Le Middle-Office effectue un suivi quotidien des seuils d'alerte et communique un état de suivi hebdomadaire au Directeur financier et aux responsables du contrôle de gestion et de la trésorerie. Un état fin de mois est adressé au contrôle permanent financier

En cas de dépassement de ces seuils, une information au Directeur Financier est immédiatement effectuée suivie d'une réunion du Comité de placement (audio ou visioconférence) afin de fixer la stratégie à mettre en œuvre sur la ligne de dépassement. Une information est diffusée au premier Comité Financier qui suit cette réunion exceptionnelle.

- Alerte vers le Conseil d'Administration selon 2 niveaux

## RAPPORT FINANCIER 2011 – ANJOU-MAINE

- 1<sup>er</sup> seuil : Si le stock de plus values latentes enregistre une baisse de plus de 5M€ par rapport au stock de plus values latentes du 31/12/N-1
- 2<sup>ème</sup> seuil : si le stock de plus values latentes enregistre une baisse de plus de 10M€ par rapport au stock de plus values latentes du 31/12/N-1

Le Middle-Office effectue un suivi quotidien des seuils d'alerte et communique un état de suivi hebdomadaire au Directeur financier et aux responsables du contrôle de gestion et de la trésorerie. Un état fin de mois est adressé au contrôle permanent financier.

En cas de dépassement de ces seuils, une information au Directeur Financier est immédiatement effectuée suivie d'une réunion exceptionnelle du Comité de placement (audio ou visioconférence) afin de fixer la stratégie à mettre en œuvre avec information au Comité Financier suivant. Une information est diffusée au premier Conseil d'Administration qui suit cette réunion exceptionnelle.

Ces limites et seuils sont, dans des conditions normales de marché, revus une fois par an et validés par le conseil d'administration (25/02/2011).

### **Sensibilité de la juste valeur aux paramètres non observables**

La Caisse Régionale de l'Anjou & du Maine n'est pas concernée.

### **L'utilisation des dérivés de crédit**

La Caisse Régionale de l'Anjou & du Maine n'est pas concernée.

- **EXPOSITION : ACTIVITES DE MARCHE (VALUE AT RISK)**

Au 31 décembre 2011, pour un intervalle de confiance de 99% et sur un horizon de 1 mois, la VaR s'élève à -6,68 millions d'Euros pour un portefeuille de 532,09 millions d'Euros (en baisse de 24 %), soit une baisse de -4,6% par rapport au 31/12/2010.

Le scénario catastrophe conduirait à -17,1 millions d'Euros de variation des plus ou moins values latentes.

- **RISQUE ACTION**

Le risque sur actions porté par la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine est issu des activités du portefeuille de placement.

- Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage  
Pas d'opérations de ce type dans la Caisse régionale.
- Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement  
Le portefeuille actions est constitué d'OPCVM et de dérivés actions. Au 31/12/2011, ce portefeuille représente un investissement de 57,33M€ (37,33M€ n OPCVM et 20M€ en dérivés) pour un niveau de moins-values latentes de 7,2M€.
- Actions d'autocontrôle  
La Caisse régionale n'est pas émettrice de CCI.

### **14.3. LES RISQUES DE CONTREPARTIE SUR L'ACTIVITE TRESORERIE**

**Système de contrôle :** le système de surveillance des risques de contrepartie repose sur :

- une limite globale par contrepartie,
- un système d'enregistrement et de contrôle effectué par le Middle Office et le Back Office (Vérification de la position par rapport à la limite) s'appuyant sur le logiciel de traitement KTP,
- un reporting mensuel, Tableau de bord et informations communiqués en Comité Financier.

**Circuit de décision**

- **Risques interbancaires :**
  - Mise en œuvre des préconisations de CASA-FIN/GR et analyse complémentaire de CACIB (service analyses des Institutions financières),
  - Décision et aval du Comité Financier sur les lignes proposées.
- **Risques Corporates :**
  - La Caisse Régionale s'ouvre la possibilité d'investir sur des titres d'entreprises notées, par l'agence de notation Standard's and Poor's, jusqu'à BBB.
  - Le Comité des Prêts de la Caisse Régionale valide une liste de nom de contreparties qui permettra au Front Office de la Trésorerie de pouvoir acheter des obligations avec pour but de les maintenir au bilan jusqu'à leur échéance

**Périmètre des risques de contreparties :**

- Les produits monétaires souscrits par la CR (Placements en blanc auprès de CA-SA - CDN - BMTN),
- Les obligations détenues en direct par la CR,
- Les comptes courants dans d'autres Banques et Etats,
- Les OPCVM et FCP détenus par la CR,
- Les produits de hors bilan (FRA – CAP – FLOOR – SWAP – SWAPTIONS).

### **14.4. LA GESTION DU BILAN**

#### **14.4.1. LA GESTION DU BILAN – LES RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine mène une politique financière dont les objectifs sont :

- d'optimiser la gestion de son bilan,
- d'apporter son soutien au développement commercial
- de rentabiliser les opérations engagées.

La Direction Financière de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine respecte les Règles Financières Internes au Groupe Crédit Agricole.

#### **14.4.2. LE RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL**

##### **14.4.2.1. Objectifs et politique**

Le Risque de Taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book")". L'analyse du risque de taux mesure l'impact d'une variation de taux sur le PNB de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine.

L'objectif est de s'assurer d'une mesure régulière de l'exposition aux risques de taux et de la mise en œuvre des actions nécessaires pour réduire si besoin l'exposition.

### 14.4.2.2. Gestion du risque

Le calcul et l'analyse du risque de taux sont réalisés mensuellement. Après validation du Directeur Financier, une présentation est effectuée au Comité Financier présidé par le Directeur Général de la Caisse Régionale et formalisée dans le reporting de contrôle interne à destination du Responsable des Contrôles Permanents.

Le Conseil d'administration de la Caisse Régionale valide au moins une fois par an la politique de gestion du risque de taux. Il est informé semestriellement de la position du bilan, des résultats et des analyses de l'exposition au risque de taux de la Caisse Régionale.

### 14.4.2.3. Méthodologie

Conformément aux recommandations de Crédit Agricole S.A., la méthode de calcul du risque de taux repose sur la construction de gaps de taux dans une approche statique à partir de l'ensemble du bilan et du hors bilan de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine y compris les compartiments des fonds propres, les participations et le hors-bilan. L'indicateur de mesure utilisé dans la mesure du risque de taux d'intérêt global est le gap synthétique, agrégation du gap taux fixe, du gap de fixing sur taux révisable, du gap sur taux variable capé et du gap inflation affecté d'un coefficient.

Les objectifs de gestion sont présentés au moins annuellement au Conseil d'Administration pour validation (dernière présentation 21/10/2011). Le Conseil d'Administration reçoit deux fois par an une restitution des résultats de la gestion mise en œuvre.

L'ensemble des normes émises par la Direction Financière de Crédit Agricole S.A. sont reprises dans l'analyse :

- Le dispositif de mesure du Risque de Taux d'Intérêt Global s'appuie sur l'outil Cristaux 2 géré par Crédit Agricole S.A.
- La mesure du Risque de Taux d'intérêt Global est le gap synthétique de taux d'intérêt en approche statique
- L'application des modèles nationaux dont les calculs sont de la responsabilité de Crédit Agricole S.A.. La Caisse Régionale s'assure que ces modèles sont adaptés à sa situation.

Description synthétique du dispositif :

Conventions d'écoulement/ Hypothèses	Descriptif	Date de validation
Ensemble des conventions d'écoulement / Hypothèses	Conventions d'écoulement / Hypothèses Nationales	Conseil d'Administration du 25/03/2011
Aucune convention d'écoulement et hypothèses locales utilisées		

**Le suivi de gestion du risque de taux est la suivante :**

Crédit Agricole S.A. fixe le cadre d'expression de ces limites et émet des recommandations de calibrage.

1 « Limite en VAN »

Choc normatif retenu

Le choc de taux normatif utilisé dans le calcul vise à respecter un lien de cohérence avec la volatilité des taux dans la devise native du risque à mesurer.

**Modalités de calcul**

Le choc de taux est appliqué sur le gap synthétique considéré. La sensibilité en valeur est calculée comme la somme des sensibilités de chaque bande de maturité actualisées avec la courbe de taux zéro coupon choquée.

**Calibrage**

Le calibrage de la limite doit être établi en cohérence avec les critères énoncés précédemment.

Elle doit être inférieure à 10% de ses Fonds Propres.

Les Fonds Propres retenus pour ce calibrage sont les Fonds Propres prudentiels du périmètre visé, au sens réglementaire, usuellement désignés sous les termes « Tier 1 » et « Tier 2 » (après déductions des participations) à la date de calibrage.

**2 « Limites Gaps »**

Les limites s'appliquent aux gaps et elles sont donc définies par maturité. Un dépassement de limites existe lorsque la valeur absolue du gap de taux d'intérêt est supérieure à la limite sur une bande de maturité donnée.

Ce tableau synthétise le dispositif d'encadrement :

Limites utilisées	Nature des limites	Niveau des limites	Date à laquelle la révision des limites est intervenue au cours du dernier exercice
	Limite en gap appliquée sur le gap synthétique en approche statique	Le niveau des limites mises en place : année 1 à année 2 = 925M€ année 3 à année 11 = 740M€	Conseil d'Administration du 25/03/2011

Les limites de concentration en gap complètent le dispositif de limites en sensibilité, pour éviter les trop fortes concentrations de risque sur certaines maturités.

Elles s'appliquent au minimum sur 10 ans et au maximum sur 15 ans. Au-delà de cet horizon, l'entité ne pourra réduire sa position que par des opérations financières de bilan, toute utilisation d'instrument financiers de hors bilan étant exclus.

Elles sont obligatoirement symétriques à l'actif et au passif.

Une première limite appliquée au gap synthétique est définie sur l'horizon court terme correspondant aux 2 premières années civiles.

Une 2ème limite appliquée également au gap synthétique est définie sur l'horizon long terme, soit au maximum jusqu'à la quinzième année civile incluse.

La limite en gap de l'année N+1 est forcément inférieure ou égale à celle de l'année N

Le calibrage maximum de la limite doit être inférieur aux niveaux ci-dessous

Sur l'horizon court terme correspondant aux 2 premières années civiles, la limite maximum est fixée telle qu'une sensibilité à un choc de 200 bps soit inférieure ou égale à 5% du PNB annuel budgété.

Sur les années suivantes, la limite maximum est fixée telle qu'une sensibilité à un choc de 200 bps soit inférieure ou égale à 4% du PNB annuel budgété.

Application

Les limites s’appliquent sur des gaps annuels :

Pour la 1ère année, application de la limite sur le gap synthétique annuel exprimé en glissant, c’est-à-dire sur la moyenne des encours mensuels des 12 premiers mois à venir.

À partir de la deuxième année, application sur le gap synthétique annuel civil, c’est-à-dire sur l’encours moyen de l’année civile considérée.

Le Comité Financier propose les limites en montant de gap de taux d’intérêt synthétique selon ces recommandations, et en informe le Conseil d’Administration, qui les valide.

Ce dispositif de limites est réexaminé au moins une fois par an, et le cas échéant, modifié en cours d’année si l’actualité financière l’exige

La Caisse Régionale de l’Anjou et du Maine privilégie la mise en place de swap de taux d’intérêt pour gérer son risque de taux mais pourrait après accord du Comité Financier introduire dans sa gestion d’autres instruments financiers comme les Caps et Floors.

**14.4.2.4. Exposition**

Au 31 décembre 2011, les gaps de taux synthétiques calculés à partir de Cristaux 2 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Nous constatons ainsi que la Caisse Régionale de l’Anjou et du Maine est exposée à la hausse des taux sur la première année et de la troisième à la septième année puis est exposée à la baisse des taux sur la deuxième année puis au-delà de la huitième année.

	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Gap synthétique en millions d’euros	-100	117	-107	-146	-188	-147	-75	79	182	304

Sur la base de la mesure du risque au 31 décembre 2011 ;

- la sensibilité du PNB de la première année à une hausse des taux de 100 points de base correspond à un impact négatif de 1 million d’euros, soit environ 0,25% du PNB.
- l’impact sur la valeur actuelle nette de la perte encourue sur les dix prochaines années en cas de hausse de 200 points de base de la courbe des taux euro entraîne une hausse de la valeur actuelle nette de 870 000 euros soit 0,07% de la limite des fonds propres prudentiel.

**14.4.3. RISQUE DE CHANGE**

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d’un instrument financier du fait de l’évolution du cours d’une devise.

Dans le cadre des relations financières liant la Caisse Régionale de l’Anjou et du Maine et le Groupe central, il est convenu de neutraliser les risques de change qui pourraient naître de l’activité avec notre clientèle.

Dans ce cadre, la Caisse Régionale de l’Anjou et du Maine se retourne systématiquement vers CACIB (Groupe CA) pour mettre en place des opérations miroir neutralisant ce risque potentiel.

Sur les fonds propres de la Caisse Régionale de l’Anjou et du Maine, aucune délégation n’a été donnée pour prendre du risque de change au travers des opérations de placement de l’excédent de fonds propres.

### 14.4.4. LE RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

Les risques de liquidité et de financement désignent en fait 3 risques :

Le risque d'illiquidité : c'est un risque de défaut/fragilisation puis de rupture de la Trésorerie

Le risque de concentration des échéances : ou risque de saturation du marché. C'est le risque que l'endettement dépasse la capacité structurelle du marché à le refinancer, entraînant ainsi un risque supplémentaire d'illiquidité et/ou un risque de transformation

Le risque de transformation en liquidité : c'est le risque de perte de PNB origine par une hausse des spreads de refinancement au moment des échéances de l'endettement existant ; ce risque étant d'autant plus important que la position de transformation en liquidité est importante

#### 14.4.4.1. Objectifs et politique

- Conformément à la réglementation, la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine instaure un dispositif d'identification, de mesure d'analyse et de gestion du risque de liquidité, afin de disposer à tout moment des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements exigibles (règlement 97-02 art 4)
- 2 approches sont définies (arrêté ministériel du 05/05/2009)
  - L'approche standard : un ratio de liquidité forfaitaire à un horizon limité à 1 mois, avec une nomenclature et des pondérations révisées par rapport au ratio de liquidité en vigueur jusqu'en juin 2010.
  - L'approche avancée : un système de mesure, d'encadrement et de gestion de la liquidité sur toutes les maturités
- Comme le Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale de l'Anjou et du Maine surveille son risque de liquidité par l'approche avancée.

#### 14.4.4.2. Gestion du risque

Exposition : le risque de liquidité se matérialise lorsque la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine ne dispose pas des ressources suffisantes pour adosser ses emplois. L'exposition au risque est mesurée par le coefficient de liquidité (ratio réglementaire à un mois). La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine doit respecter ce ratio réglementaire. Crédit Agricole S.A., en tant qu'Organe Central du Groupe assure la liquidité (et la solvabilité) des entités du groupe.

La direction de la Gestion financière a en charge le suivi au quotidien du risque de liquidité qu'elle assure au regard de plusieurs paramètres (ratios, soldes de compte courant, limites, déficit). Ces indicateurs font l'objet de communication trimestrielle à destination du Comité Financier et du contrôle permanent.

La position de liquidité est présentée tous les trimestres au Comité Financier et tous les semestres au Conseil d'Administration.

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine repose sur l'adossement global en capitaux et en durée des ressources aux actifs à financer. Elle se concrétise d'une part par une politique de collecte clientèle et, d'autre part par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. ou en interbancaire, via la mise en place d'un programme d'émission de Titres de Créances Négociables. Les Caisses régionales, au-delà de leurs ressources clientèle, ont la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole S.A. sous plusieurs formes :

Compte courant de trésorerie

Emprunt en blanc de 1 semaine à 10 ans

Avances globales (50% des prêts MLT accordés).

Avances spécifiques de refinancement (SFEEF, Covered Bonds ,etc...)

Emission de Titres de Créances Négociables

### 14.4.4.2.1. Conditions de refinancement en 2011

Sur le marché des Titres de Créances Négociables, la première moitié de l'année 2011 s'est déroulée dans un marché serein. Ensuite, la crise des dettes souveraines et l'impact sur la défiance envers les banques à contracter brusquement le marché pendant toute la deuxième partie de l'année.

Pour la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine, les émissions de Titres de Créances Négociables ont baissé d'environ 25%. Cette baisse a été compensée par des emprunts auprès de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, sur la partie long terme, les ressources sur émissions de Covered Bonds ont régulièrement apporté des refinancements sauf en toute fin d'année lorsque les spreads d'émission se sont fortement tendus.

### 14.4.4.2.2. Méthodologie

La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine applique l'ensemble des normes émises par la Direction Financière de Crédit Agricole S.A.

Principaux indicateurs définis à ce stade par les normes internes constituant l'approche avancée (cf. arrêté du 5 mai 2009) :

- Indicateurs Court Terme :
    - Endettement Court Terme
    - Structure minimale du refinancement Court Terme
    - Réserves de liquidité
    - Stress global et stress idiosyncratique (c'est à dire spécifique au Groupe Crédit Agricole)
  - Indicateurs Long Terme :
    - Concentration des échéances du refinancement Long Terme
    - Risque de prix en cas de hausse du spread d'émission sur la position de transformation en liquidité
- 
- La Limite d'endettement à Court Terme (LCT) fixée par Crédit Agricole S.A. est respectée à tout moment ainsi que les seuils sur les différents composants de cette limite.
  - La limite en stress à 14 jours sur le risque encouru en situation de crise globale.
  - La limite en stress à 1 mois sur le risque encouru en situation de crise spécifique au Groupe Crédit Agricole (crise idiosyncratique).
  - La limite sur la concentration des échéances du refinancement Long Terme.
  - La limite sur le risque de prix de liquidité, qui permet de fixer une limite sur le risque de perte en PNB engendrée par l'impact d'une hausse du spread d'émission LT du Groupe sur une position de transformation en liquidité.

Nature de l'indicateur	Seuil réglementaire	Limite Groupe	Mesure
Coefficient de liquidité	Méthode standard	100%	mensuelle
Limite CT	Méthode avancée	Montant fixé par CA S.A.	mensuelle
Limite en stress global	Méthode avancée	Trésorerie excédentaire à 14 jours par entité	mensuelle
Limite en stress lié au groupe CA (idiosyncratique)	Méthode avancée	Trésorerie excédentaire à 1 mois par entité	mensuelle
Limite de concentration : refinancement échu dans l'année	Méthode avancée	Amortissement LT < 2.5% des encours crédits par semestre de l'entité	mensuelle
Limite sur le risque de prix de liquidité	Méthode avancée	Sensibilité < % PNB, montant fixé par entité. La recommandation est de 7.5% du PNB	mensuelle

- Ce dispositif de limites est réexaminé au moins une fois par an par le Conseil d'Administration et le cas échéant modifié. La Limite Court Terme est revue semestriellement.

### 14.4.4.2.3. Exposition

#### 14.4.4.2.3.1. Ratio de liquidité

Par rapport à la période précédente, le coefficient de liquidité (approche standard) a évolué comme suit :

Ratio au 31/12/2009 : 149%

Ratio au 31/12/2010 : 175%

Ratio au 31/12/2011 : 102%

Le risque de liquidité à court terme

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine s'est dotée d'une limite à court terme (approche avancée) qui représente la partie du refinancement de son déficit jusqu'à 1 an.

- Cette limite déterminée par le potentiel de ressources disponibles immédiatement et jusqu'à 1 an est corrigée par des éléments consommateurs de liquidité et par les prévisions d'activité, consommatrices de liquidité si les crédits clientèle évoluent plus rapidement que l'évolution de la collecte clientèle maintenue au bilan.
- Le compte courant de trésorerie est cantonné à cette limite puisque la position au jour le jour ne peut pas excéder plus de 10% de la limite court terme.
- Au 31 décembre 2011 :
  - Limite court terme : 1 874M€ consommée à hauteur de 1 735M€ (par émission de Certificats de dépôts négociables et d'Emprunt en blanc auprès de Crédit Agricole SA).

Le risque de liquidité à moyen long terme

Au 31/12/2011, les limites sur le risque de prix de liquidité, calculées à hauteur de 14M€, sont respectées.

En M€	2012-S1	2012-S2	2013-S1	2013-S2	2014-S1	2014-S2	2015-S1	2015-S2	2016-S1	2016-S2
Perte de PNB (sensibilité)	0	-1	1	2	4	6	6	5	6	6
En M€	2017-S1	2017-S2	2018-S1	2018-S2	2019-S1	2019-S2	2010-S1	2020-S2	2021-S1	2021-S2
Perte de PNB (sensibilité)	6	5	5	5	5	4	4	4	3	3

#### 14.4.2.3.2. Emissions

Pour le court terme :

Programme d'émission de 2 000M€ de Certificats de Dépôts Négociables.  
Consommé à 50% au 31/12/2011

Pour le moyen long terme :

Programme d'émission de 300M€ de Billets à Moyen Terme Négociables.  
Consommé à 1,6% au 31/12/2011.

Participation aux Emissions de Covered Bonds de Crédit Agricole S.A.  
238M€ en 2011

## 14.5. POLITIQUE DE COUVERTURE

La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine effectue sa politique de couverture par l'utilisation de swaps de taux exclusivement sur le marché de gré à gré. Ces opérations effectuées entre deux contreparties avisées sont encadrées par un contrat cadre (ISDA, FBF,...).

➤ Modalité d'utilisation des swaps de taux

La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine utilise les swaps de taux pour des opérations de couverture d'éléments de bilan ou hors bilan et de couverture du risque de taux global.

### 14.5.1.1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variation de juste valeur d'un instrument à taux fixe causé par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Concernant la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine, la couverture en juste valeur est utilisée dans les domaines suivants :

- La couverture du risque de taux d'intérêt global, avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV, émissions d'obligations...)
- La couverture de crédits clients.

### Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments pourtant intérêt à taux variables.

La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine ne comptabilise pas en flux de trésorerie.

### **14.5.1.2. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)**

La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine n'est pas concernée.

## **14.6. LE RISQUE OPERATIONNEL**

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique exclu.

### **14.6.1. OBJECTIFS ET POLITIQUE**

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la direction générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

### **14.6.2. GESTION DU RISQUE : ORGANISATION, DISPOSITIF DE SURVEILLANCE**

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité réuni semestriellement dont la Présidence est assurée par le RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

L'organe exécutif est par ailleurs informé à minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale. Le Nouveau Système Information Unique est doté de son propre dispositif de gestion et de surveillance.

### 14.6.3. METHODOLOGIE GROUPE DE CALCUL DES FONDS PROPRES EN METHODE AMA

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépendent de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

La validation par l'ACP a été actée en décembre 2007.

A l'origine la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en CNM le 15 février 2007. Depuis lors le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le

Groupe Crédit Agricole. Pour information l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représenté au CNM de décembre 2011.

### **14.7. LE RISQUE JURIDIQUE**

Au 31 décembre 2011, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine.

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours impliquant le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine portent sur des redressements fiscaux contestés.

Dépendances éventuelles : le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

### **14.8. LE CONTROLE INTERNE**

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Cette définition et les principes qui en découlent sont en cohérence avec les travaux du groupe de Place menés sous l'égide de l'AMF.

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents (dits de « 1<sup>er</sup> » et « 2<sup>ème</sup> » degrés) et des contrôles périodiques (3<sup>ème</sup> degré : inspection générale, audit).

La charte de contrôle interne du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, présentée en mars 2002 au Conseil d'Administration a été actualisée en 2006 lors de la mise en œuvre du nouveau règlement 97-02 ; une mise à jour est intervenue en 2010.

Un reporting au conseil d'administration permet une information sur l'activité et les résultats du contrôle interne. Pour l'année 2011 et conformément au règlement 97-02 article 39, deux présentations ont été faites le 25/03/2011 et le 23/09/2011.

#### **14.8.1. LE SYSTEME DE MESURE ET SURVEILLANCE DES RISQUES**

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle 2 ».

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposé le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risque de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque mentionnés ci-dessus, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Ainsi, pour ces principaux facteurs de risque, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des limites globales, des règles de division des risques, par facteur de risque de marché, etc..., formalisées sous la forme de Politiques Risques Crédit et politiques financières. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant.
- des limites opérationnelles (contreparties/groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant, etc.

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles », et par une révision au moins annuelle de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement des risques crédits est appréciée régulièrement via les revues de portefeuille effectuées en Comité des Risques.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux Directions concernées.

### 14.8.2. LE CONTROLE PERMANENT

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des services, unités, directions, métiers, sur la base des manuels de procédures décrivant les traitements à réaliser. Les contrôles afférents sont décrits dans l'outil de contrôle permanent dédié; ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique « risque », des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

Dans le cadre de la mise en œuvre du règlement 97-02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de contrôle de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, interviennent sur les principales familles de risques encourus par la Caisse Régionale sous l'autorité du Responsable du Contrôle Permanent et du responsable du Contrôle de la Conformité.

Les points à contrôler sont définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques opérationnels », exhaustivement recensés et actualisés chaque année.

Les résultats des contrôles sont formalisés dans l'outil de contrôle permanent dédié. Ils font l'objet d'un reporting trimestriel par les responsables des fonctions de contrôle, à la Direction Générale, à l'occasion du Comité de Contrôle Interne. Il en est fait

également un compte rendu dans le rapport de contrôle interne présenté au Conseil d'Administration, et adressé à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes, et à l'Autorité de Contrôle Prudentielle.

L'extension du dispositif à des services ou filiales s'est poursuivie en 2011, notamment suite à la réorganisation des directions. La mise à jour et le renforcement du plan de contrôle Groupe a été faite en prenant en compte les recommandations des inspections générales CA sa.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne notamment le fonctionnement statutaire de la Caisse locale.

Les contrôles de premier degré sont assurés par le Directeur d'agence concerné, en qualité de Secrétaire de Caisse locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse régionale.

### **14.8.3. LE CONTROLE PERIODIQUE (INSPECTION GENERALE / AUDIT)**

Le service Inspection Générale / Audit, désormais recentré sur des missions de contrôle périodique (3° degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse Régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité de son périmètre de contrôle interne (filiales, Prestataires de service essentiels externalisés.).

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées et conformément à un plan annuel validé par la Direction Générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

## **14.9. ASSURANCE – COUVERTURE DES RISQUES DE L'EMETTEUR**

La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine a souscrit auprès de CAMCA, aux polices d'assurances suivantes dans la perspective d'une protection de bilan et de compte de résultat :

### Responsabilité civile professionnelle des Caisses régionales et des dirigeants sociaux

Ce contrat a pour but de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue à l'égard d'autrui par exemple :

- Les administrateurs et dirigeants sociaux de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine et de ses filiales, dans l'exercice de leur mandat et pouvant aboutir à une sanction civile à titre professionnel,
- La Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine, dans le cadre de son activité.

### Responsabilité civile d'exploitation

Le but de ce contrat est de garantir la responsabilité pouvant incomber à la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine (par son propre fait ou en tant que commettant du fait de ses préposés permanents ou occasionnels) en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui par le fait de l'exploitation de l'entreprise.

### La responsabilité civile courtage

L'objet du contrat est de garantir les conséquences pécuniaires que l'assuré peut encourir au titre de sa responsabilité civile professionnelle, délictuelle ou contractuelle, en raison de ses activités de courtage d'assurance, de gestion des risques, dès lors que les dommages sont la conséquence soit d'une faute, erreur de droit ou de fait, omission,

négligence ou inexactitude commise par l'assuré ou par toute personne dont il aurait à répondre ; soit de la perte, du vol ou de la destruction de documents professionnels dont l'assuré est détenteur à quelque titre que ce soit.

### Garantie Financière des courtiers en assurances

L'objet du contrat est de garantir le remboursement des fonds confiés aux assurés au souscripteur du contrat au titre de son activité de courtage d'assurance.

### Assurance multirisques informatiques sièges et agences

Cette assurance a pour but de garantir l'indemnisation du préjudice subi par la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine à raison des pertes matérielles directes ou des dommages matériels causés aux matériels destinés au traitement de l'information, matériels d'alimentation électrique/de protection et de climatisation, automates bancaires, matériels de bureautique et autres machines dont la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine à la jouissance.

### Assurance multirisques bureaux

Cela a pour but de garantir les immeubles, meubles, machines et matériels nécessaires au fonctionnement des immeubles ou à l'activité de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine, agissant en sa qualité de propriétaire, locataire, occupant ou non occupant, contre les dommages matériels subis à l'occasion d'un incendie, d'une explosion, de dommages électriques, d'un dégâts des eaux, d'un bris de glace, d'un vol ou de détériorations consécutives.

### Assurance construction

L'objet est de garantir l'ensemble des travaux de création et/ou de transformation des immeubles à usage de bureaux réalisés pour le compte du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine et répondant aux deux conditions suivantes :

- Plus de limite de garantie depuis 2007
- Montant garanti = somme des travaux et honoraires.

### Assurance de la flotte automobile

L'objet du contrat est de garantir les véhicules appartenant à la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine ou dont elle a la garde, utilisés pour les besoins privés et/ou professionnels des conducteurs autorisés.

Nature des garanties : couverture des dommages causés à autrui, dommages tous accidents, incendie, vol, bris de glace, défense civile/pénale et recours.

### Assurance automobile mission collaborateurs

L'objet du contrat est de garantir les véhicules utilisés par les employés de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine et de ses filiales, des administrateurs au cours de leurs déplacements professionnels (véhicules n'appartenant pas à la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine).

Nature des garanties : couverture de dommages causés à autrui, dommages tous accidents, incendie, vol, bris de glace, défense civile/pénale et recours.

### Assurance automobile administrateurs potentiels

L'objet du contrat est de garantir les véhicules utilisés par les administrateurs potentiels au cours de leurs déplacements professionnels (véhicules n'appartenant pas à la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine).

Nature des garanties : couverture de dommages causés à autrui, dommages tous accidents, incendie, vol, bris de glace, défense civile/pénale et recours

Assurances individuelles pour accidents corporels des administrateurs CR et présidents et administrateurs CL

Cette assurance concerne les garanties acquises pour les Présidents et les Administrateurs de la Caisse Régionale et des Caisses Locales en ce qui concerne les décès par accident et pour les incapacités permanentes à la suite d'un accident.

Assurance individuelle pour accidents résultant d'agression

Objet du contrat : garantir les accidents résultant des faits d'agression, d'attentat et de hold-up causés au personnel de la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine et à toute personne se trouvant dans un point de vente ou de proximité immédiate au moment des faits.

Nature des garanties : couverture des décès accidentels, infirmités permanentes totales ou partielles et frais médicaux.

Assurance globale de la banque

Cela a pour but de garantir à la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine l'indemnisation de la perte pécuniaire qui pourrait résulter :

- d'un détournement ou d'une escroquerie,
- du vol, de la destruction ou de la détérioration des biens déposés par les clients dans les compartiments mis à leur disposition,
- du vol, de la destruction ou de la détérioration de valeurs,
- du vol et de la détérioration du matériel de sécurité,
- de la perte, du vol et de la destruction de valeurs expédiées par la Poste ou la société de messagerie express,
- de la perte des valeurs entreposées dans un DAB consécutive à un hold-up, un cambriolage, un incendie ou un dégât des eaux.

**14.10. DELAI REGLEMENT DES FOURNISSEURS**

En application de l'article de loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie dite loi « LME » et complétée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 codifiés dans le code du commerce :

L'article L.441-6-1 alinéa 1 du code de commerce dispose : «Les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes publient des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients suivant des modalités définies par décret».

L'article D.441-4, introduit dans le code de commerce par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, dispose : «Pour l'application de l'article L.441-6-1, les sociétés publient dans le rapport de gestion mentionné à l'article L.232-1 la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.».

Au 31 décembre 2011, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine satisfait pleinement à l'ensemble de ses obligations en respectant les délais de règlement des fournisseurs.

Synthèse des délais de règlement :

	janv.-11	févr.-11	mars-11	avr.-11	mai-11	juin-11	juil.-11	août-11	sept.-11	oct.-11	nov.-11	déc.-11	Moyenne annuelle
Délai de règlement	30j	30j	30j	30j	30j	30j	30j	30j	30j	30j	30j	30j	30j
% de délai respecté	98,45%	98,90%	98,82%	96,39%	96,63%	96,22%	97,47%	99,11%	94,41%	93,67%	97,56%	96,80%	97,04%

Ci-dessous le montant des soldes des dettes à l'égard des fournisseurs :

en M€	2008	2009	2010	2011
Solde à la clôture de l'exercice des dettes à l'égard des fournisseurs	2,32	2,19	0,94	1,77

Le solde de 1,77 M€ au 31 décembre 2011 ne comporte pas de dettes échues (hors litiges en cours sur des montants non significatifs).

## **14.11. LES RATIOS REGLEMENTAIRES**

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, comme tous les établissements de crédit, est soumis à des normes prudentielles réglementaires instaurées par le Comité de la Régulation Bancaire. Au 31 décembre 2011, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine satisfait pleinement à l'ensemble de ses obligations.

### **14.11.1. LE RATIO DE SOLVABILITE EUROPEEN**

Les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence un ratio de solvabilité de 8%.

Le ratio mesure le rapport entre :

- Les fonds propres au numérateur,
- L'ensemble des éléments d'actif et de hors bilan, affectés d'un coefficient de pondération variable de 0 à 100% selon le risque de recouvrement.

Le ratio de solvabilité européen s'établissait à 13,87% au 31 décembre 2010. **Il s'établit à 14,90% au 30 juin 2011.**

### **14.11.2. LE COEFFICIENT DE LIQUIDITE**

Le coefficient de liquidité a pour objet de s'assurer, à tout moment, que les établissements bancaires peuvent honorer leurs règlements dans le mois à venir.

Le coefficient de liquidité est le rapport entre :

- Les liquidités à un mois au numérateur,
- Les exigibilités à un mois au dénominateur.

Calculé le dernier jour du mois, il doit être au minimum de 100%.

Tout au long de l'année, le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine respectait les normes attachées à ce ratio. **Au 31 décembre 2011, le coefficient de liquidité du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine s'établit à 102,43%.**

### **14.11.3. LES REGLES DE DIVISION DES RISQUES**

Les établissements de crédit sont tenus de respecter deux rapports :

- L'ensemble des risques encourus du fait des opérations réalisées par un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des fonds propres,
- L'ensemble des risques encourus du fait des opérations réalisées par les bénéficiaires dont les concours excèdent 10% des fonds propres ne doit pas dépasser huit fois les fonds propres.

Les ratios, mesurés trimestriellement, sont respectés par le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine au 30 septembre 2011.

## **14.12. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES**

Au 31/12/2011, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige identifié et non couvert pouvant avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Caisse Régionale ou de son groupe.

## **15. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES**

Néant.

## **16. PERSPECTIVES D'AVENIR**

Le Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine a lancé en 2011 son nouveau projet d'entreprise VISEO. Il a ainsi fixé les grandes orientations à l'horizon 2014.

Dans cette période de crise économique, la Caisse Régionale de l'Anjou et du Maine réaffirme sa volonté d'être la Banque utile au développement de sa région et de ceux qui y vivent.